

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

ENQUETE PUBLIQUE
préalable à l'autorisation unique d'exploiter un
PARC EOLIEN
sur les communes de
CHAMBON et PUYRAVAULT

PROCES VERBAL
de
SYNTHESE

Références :

- Décision n° E 19000017 / 86 du 101/02/2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers désignant le commissaire-enquêteur, Pierre REINA
- Arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime du 18 février 2019 prescrivant l'enquête publique

Siège de l'enquête :

- Hôtel de Ville de Chambon

Période de l'enquête :

- Du mercredi 20 mars 2019 au vendredi 3 mai 2019

Permanences du commissaire enquêteur :

- Mercredi 20 mars 2019 de 9h à 12h en Mairie de Chambon
- Mardi 26 mars 2019 de 9h30 à 12h30 en Mairie de Puyravault
- Mercredi 3 avril 2019 de 14h à 17h en Mairie de Chambon
- Samedi 13 avril 2019 de 9h30 à 12h30 en Mairie de Puyravault
- Jeudi 18 avril 2019 de 9h30 à 12h30 en Mairie de Puyravault
- Vendredi 3 mai 2019 de 9h à 12h en Mairie de Chambon

Contenu du document

- Généralités concernant l'enquête
- Observations de public
- Observations du commissaire-enquêteur



GENERALITES CONCERNANT L'ENQUETE

La SAS Ferme Eolienne de Chambon Puyravault, société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 Euros est une filiale codétenue à 50% par EDF EN France et à 50 % par VOLKSWIND France.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, dont l'application a été étendue à l'ensemble du territoire national par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, cette SAS a sollicité l'autorisation de construire et d'exploiter sur le territoire des communes de Chambon et de Puyravault une ferme éolienne de 12 aérogénérateurs.

Suite au dépôt de cette demande Monsieur le Préfet de Charente-Maritime a prescrit le 15 février 2019 une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation sollicitée.

Cette enquête est caractérisée par :

Commissaire enquêteur :

- Décision n° E 19000017 / 86 du 101/02/2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers désignant le commissaire-enquêteur, Pierre REINA

Siège de l'enquête :

- Hôtel de Ville de Chambon

Période de l'enquête :

- Du mercredi 20 mars 2019 au vendredi 3 mai 2019

Permanences du commissaire enquêteur :

- Mercredi 20 mars 2019 de 9h à 12h en Mairie de Chambon
- Mardi 26 mars 2019 de 9h30 à 12h30 en Mairie de Puyravault
- Mercredi 3 avril 2019 de 14h à 17h en Mairie de Chambon
- Samedi 13 avril 2019 de 9h30 à 12h30 en Mairie de Puyravault
- Jeudi 18 avril 2019 de 9h30 à 12h30 en Mairie de Puyravault
- Vendredi 3 mai 2019 de 9h à 12h en Mairie de Chambon

L'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral, sans incident et dans un climat serein.

18 personnes se sont présentées au cours des 6 permanences ci-dessus mentionnées.

47 observations ont été délivrées par le public, décomposées de la façon suivante :

- ✓ 2 manuscrites sur le registre d'enquête ouvert en Mairie de Chambon, siège de l'enquête
- ✓ 1 adressées par courrier papier au commissaire enquêteur en Mairie de Chambon,
- ✓ 7 manuscrites sur le registre d'enquête ouvert en Mairie de Puyravault,
- ✓ 6 adressées par courrier papier au commissaire enquêteur en Mairie de Puyravault,
- ✓ 31 adressées par courrier électronique à la Préfecture de Charente-Maritime, à l'adresse mentionnée dans l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête.

Ces 45 observations du public se répartissent en :

- ✓ 18 observations favorables au projet,
- ✓ 27 observations défavorables,
- ✓ 2 observations hors du périmètre de l'enquête

Nombre d'observations, favorables ou défavorables, comportent plusieurs thèmes.
Les mêmes thèmes reviennent dans plusieurs observations déposées par des personnes différentes.
C'est la raison pour laquelle il m'a paru opportun de regrouper les observations du public par thèmes.

A ces observations du public le commissaire enquêteur a souhaité rajouter les siennes (2).

OBSERVATIONS DE PUBLIC

Remarques liminaires

- ✓ Les observations adressées par e-mail sur la boîte à lettre idoine de la Préfecture ont été reportées sur le registre tenu en Mairie de Chambon, siège de l'enquête et sur celui-ci seulement, à l'exception d'une qui a été également reportée par erreur sur le registre ouvert en Mairie de Puyravault (observation de Monsieur X du XX avril 2019). Cette dernière n'a été traitée qu'une seule fois, au titre du registre Chambon.
- ✓ L'analyse d'une observation est indépendante de la façon dont elle a été adressée, lettre, e-mail ou rédaction sur le registre. Les observations sont, pour cette raison, identifiées par l'initiale du nom de la commune sur le registre de laquelle elle a été portée suivie de son numéro d'ordre sur celui-ci.

J'ai recensé 15 thèmes, répertoriés de 1 à 15 et qui sont les suivants :

- Thème 1 : politique, autonomie énergétiques de la France, réduction des émissions de GES, économies d'énergie, promotion des énergies renouvelables,
- Thème 2 : généralités sur le projet, statut juridique de la SAS Ferme éolienne de Chambon-Puyravault, quels pétitionnaire et maître d'ouvrage, quels rôles pour Volkswind France et EDF EN, qui est responsable juridique du projet pour sa conception, son exploitation et son démantèlement, qui est assuré et pour quels risques, expliquer la formule de Betz, la hauteur des mats est-elle exprimée en mètres du système international ou en mètres NGF (sic), conformité du projet en réalisation et conception à ISO 14001 et 9000 et suivantes, que sont les dispositifs de serration et de bridage, qui les met en œuvre, que sont des mats avec peigne et quelle est leur utilité,
- Thème 3 : volet économique du projet : emplois créés lors de la construction de la ferme, de l'exploitation, recettes fiscales pour les collectivités locales, montant du loyer des terres louées non négligeable, risques pour le bailleur en cas de pollution des (sous-sols), surface financière de l'exploitant des éoliennes au regard de ses responsabilités, menaces sur le tourisme dont menaces sur l'activité des chambres d'hôtes, dévaluation des biens immobiliers, cout de l'éolien, mode de financement, équation économique et répartition des revenus entre actionnaires, collectivités locales et bailleurs, fabrication des éoliennes hors de France,
- Thème 4 : pollution du milieu naturel du fait des constituants des machines, terres rares, matériaux composites, lubrifiants, pollution des sols par le béton; empreinte carbone de bout en bout de l'éolien, mais aussi fonctionnement non polluant, eaux, air, absence de déchets radioactifs, accentuation du changement climatique en faisant descendre l'air chaud au niveau du sol
- Thème 5 : troubles des conditions de vie habituelles des humains, pollution visuelle y compris effet stroboscopique, nuisances sonores, proximité des maisons d'habitation, troubles de la réception télévisuelle, rapports sociétaux?
- Thème 6 : acceptation des fermes éoliennes par le public versus saturation de la Charente-Maritime, concertation avec le public, pas assez de fermes éoliennes dans le département, confinement des éoliennes dans des espaces dédiés de façon à cantonner les pollutions diverses et éviter le mitage des espaces, pas assez d'énergie renouvelable sur le territoire
- Thème 7 : effets sur la santé humaine et animale, dangerosité du projet
- Thème 8 : menaces sur les biodiversité, faune et flore, corridors écologiques, zones ZNIEFF
- Thème 9 : des élus accueilleront des éoliennes sur leurs terres
- Thème 10 : consommation de terres agricoles
- Thème 11 : demande de réunion publique

- Thème 12 : dossier d'enquête incomplet, bilan de concertation, retour d'expérience de bilans sociétaux pour les communes qui accueillent des fermes éoliennes,
- Thème 13 : énergie produite à proximité des lieux de consommation
- Thème 14 : opposition générale à l'éolien, soutien au projet en général
- Thème 15 : projet de parc éolien de Villeneuve la Comtesse

Les tableaux ci-après matérialisent la connexion entre les thèmes recensés et les différentes contributions du public, contributions qui ont été transmises au fil de l'eau au pétitionnaire et qui sont annexées au présent procès-verbal.

Registre tenu à Chambon

Observations	Thèmes														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
C1											X	X			
C2			X		X	X									
C3			X	X				X							
C4			X				X	X							
C5	X		X											X	
C6														X	
C7	X		X												
C8	X		X												
C9			X												
C10														X	
C11						X									
C12														X	
C13														X	
C14														X	
C14 bis														X	
C15					X	X									
C15 bis						X									
C16															X
C17														X	
C18															X
C19			X		X										
C20			X												
C21		X	X		X		X	X							
C22			X												
C23			X		X	X				X		X			
C24			X		X	X	X								
C25			X												
C26				X	X			X							
C27			X		X	X	X								
C28			X		X	X	X								
C29					X	X									
C30			X												
C31					X	X	X								
C32	X	X	X		X	X		X	X		X				

OBSERVATIONS DU COMMISSAIRES-ENQUETEUR

J'ai adressé deux observations au porteur de projet, l'une concernant la sécurité des aérogénérateurs, l'autre concernant le business plan figurant en annexe n°7 du livre 3 du dossier d'enquête intitulé "description de la demande".

Observation n°1 : sécurité des aérogénérateurs

Je comprends que chaque pale est équipée d'un ensemble vérin/piston et sans doute d'une pompe qui maintient une pression dans le piston parce que le μ -ordinateur (contrôleur) le lui commande en permanence. Si le μ -ordinateur cesse d'envoyer le signal de commande à la pompe, celle-ci s'arrête de maintenir la pression d'huile, donc le gaz se détend, donc le piston se déplace entraînant la pale dans son mouvement jusqu'à ce que cette dernière se mette en drapeau. J'aimerais que vous me confirmiez que ma compréhension est conforme à la réalité.

Mais cette mesure de sécurité ne couvre pas tous les dysfonctionnements possibles du μ -ordinateur (contrôleur). En effet que se passe-t-il si le μ -ordinateur se met à dysfonctionner partiellement? Par exemple s'il continue à envoyer à la pompe à huile le signal de continuer à pomper, donc à maintenir le pitch même si le vent dépasse la vitesse autorisée?

De même ce dispositif ne répond pas au cas d'une intrusion malveillante dans votre système d'information.

Est-il possible qu'une intrusion de grande ampleur se produise permettant à des malveillants de prendre le contrôle d'un (ou plusieurs) centre de télésurveillance et de permettre ainsi à plusieurs éoliennes de tourner de plus en plus vite jusqu'à la casse d'une pale?

Votre système d'information a-t-il été labellisé par l'ANSSI?

Observation n°2 : aspects financiers du projet

Ces questions sont issues de la lecture du business plan de la SAS (Livre 3 : Description de la demande – Annexe 7 – Plan d'affaires)

Question n°1

Qui reçoit quels revenus selon quelle périodicité et sur quelle durée?

- propriétaires, locataires sur les parcelles desquels les installations sont érigées
- communes, EPCI, département, région, Etat

Comment ces montants sont-ils établis?

Question n°2

Quel est le prix de rachat de l'électricité produite?

Quel est le régime applicable?

Comparaison avec le régime de l'appel d'offres, en particulier au niveau du prix de vente de l'électricité

Question n°3

Quel est le montant de fonds propres de la SAS retenus pour l'élaboration du Business plan? Est-il définitivement figé?

Quand seront-ils versés à la SAS?

Quand seront-ils rendus aux actionnaires?

Question n°4

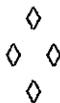
Quel endettement de la SAS, montant, date de début, durée, modalités d'amortissement, taux?

Questions n°5

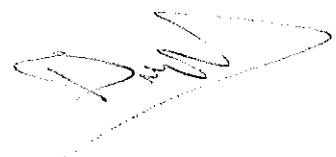
Quelle durée de vie du parc éolien?
Quelle durée de production d'électricité?
Garantie constructeur des matériels utilisés
Assurances

Question n°6

Quel est la taux interne de rentabilité du projet?
Quel est le rendement des fonds propres investis?



Le présent procès-verbal de synthèse a été remis et commenté le mardi 7 mai à 14h30 au représentant du porteur de projet en Mairie de Chambon dont le mémoire en réponse est attendu aussi rapidement que possible et au plus tard le 21 mai 2019.

Le commissaire-enquêteur Pierre REINA	Le représentant de la SAS Ferme Eolienne de Chambon Puyravault
	

PJ observations du public

ANNEXE
OBSERVATIONS DU PUBLIC

C 1

Yvon FOUCAUD
5 rue de Beaugency
64320-IDRON
Mel: idronydf@orange.fr
tel: 0682432027 & 0559818011

IDRON le 13 mars 2019

Lettre n° 1
envoyée en registre
le 13/03/19
fermeture le 20/3/19

Monsieur Pierre REINA
Directeur de Banque-Ponts et Chaussées
Commissaire Enquêteur
Mairie de Chambon/25 rue Gros Sillon
17290-Chambon

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

Objet: Enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernant le projet d'un parc éolien de 12 machines sur les communes de Chambon et de Puyravault (17) déposé par la société "FERME EOLIENNE DE CHAMBON PUYRAVAULT/VOLKSWIND-FRANCE-SAS"-selon l'Arrêté Préfectoral du 15 Février 2019.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Je suis natif de Forges où j'ai passé toute mon enfance et où j'ai une partie de ma famille qui y réside. Ce projet très important au regard de 12 machines prévues sur cette zone de "plaine et de marais de l'Aunis" -sans vent selon la carte régionale des vents - m'interpelle à plus d'un titre.

La lecture difficile des études d'impact et de dangers- pièces maîtresses du dossier -accompagnées de plans souvent incompréhensibles, m'amène à solliciter de votre part la tenue " d'une réunion publique et d'échange" dès le début de l'enquête publique, afin d'apporter d'utiles précisions sur ce projet tellement impactant pour les habitants des communes de Chambon, Puyravault et des communes riveraines, inscrites dans le périmètre d'affichage.

Vous aurez bien noté aussi, Monsieur le commissaire enquêteur, que la tenue d'une réunion publique est obligatoire à l'occasion d'enquêtes" ICPE" pouvant être soumises à l'institution de servitudes d'utilité publique (articles L .515-9 du code de l'environnement). Enfin, vous pourrez nous faire part du bilan de concertation qui accompagne ce projet au titre des grands principes (1)du droit de l'environnement... du code de l'Environnement (Articles L.123-1 et R.123-1 et suivants) associant les habitants des communes à la décision publique.

(1)
"La participation en vertu de laquelle toute personne est informée des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement dans les conditions lui permettant de formuler ses observations qui sont prises en considération par l'autorité compétente"

"Le principe de la solidarité écologique, qui appelle à prendre en compte dans toute prise de décision publique ayant une incidence notable sur l'environnement des territoires concernées, les interactions des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés..."

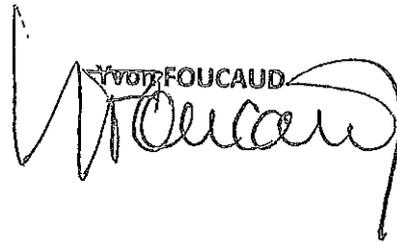
"le principe de complémentarité entre l'environnement, l'agriculture, l'aquaculture et la gestion durable des forêts, selon lequel les surfaces agricoles, aquacoles et forestières sont porteuses d'une biodiversité spécifique et variée qui peuvent être vecteurs d'interactions écosystémiques garantissant la préservation des continuités écologiques permettant de maintenir ou créer de la biodiversité.."

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous remercie de votre attention sur l'intérêt que vous porterez à ma démarche qui va dans le sens de l'intérêt général, sur un projet aussi important aux conséquences désastreuses...

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'expression de ma considération.

YVON FOUCAUD


29

21 mars 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

"La Charente Maritime est en situation de MORT TOUJOURS"

Déclaration du Président du Conseil Départemental du 17,
Monsieur DOMINIQUE BISSEREAU

La situation est la suivante

15 Parcs éoliens installés	81 Éoliennes
11 Parcs " AUBAINES	67 Éoliennes
19 Parcs " en Installation	112 Éoliennes
31 Parcs en Projet	215 Éoliennes

TOTAL	76 Parcs	475 Éoliennes
-------	----------	---------------

Soit 26% de ces Parcs en Avenir
 63% dans les VAE DE SAINTONGES
 11% CENTRES VA du 17%

Tous ces foras amènent diverses nuisances pour les riverains

Pour mémoire - distance la + proche 650 mètres
Ailleurs éoliennes à 700 - 715 - 730 - 705 mètres

Nuisances sonores, dévalorisation immobilière

Aucune Transparence et pas d'information pour les futurs riverains

- Les riverains sont des jeunes ménages qui ont acheté deux une maison en s'endettant pour 20 ans
- Des retraités qui ont investi leurs économies dans une maison ou les propriétaires de gites qui vont acheter des éoliennes à 650 mètres

L'éolien est une catastrophe écologique et économique

Avec des tarifs défavorables

Michel BROWENAS
 Président de l'Association Vent de Contraste en Pays d'Angoulême
 ET DU Pays de VALS DE SAINTONGES
 Vice-Président de la FÉDÉRATION ENVIRONNEMENT DURABLE
 19 Rue des VENTS SIMONSAU 17700 S'PIÈRE-D'AMIELLY

Sujet : [INTERNET] Enquête publique- projet éoliennes industrielles- Vill
De : "Anne Rizzolo et Frédéric Payant" <fpayant@free.fr>
Date : 22/03/2019 19:44
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

CES EOLIENNES NE SONT PAS SOUHAITABLES.

Surtout pour des RAISONS ECOLOGIQUES :

Elles tuent des oiseaux en masse, éclatent les poumons des chauves-souris...déséquilibrent la biodiversité.

Elles sont polluantes par leurs constituants (terres rares entre autres) et leurs friches (des millions de tonnes de béton armé).

Elles contribuent au changement climatique en provoquant notamment un réchauffement climatique local. Elles font descendre l' air chaud qui vient réchauffer significativement le sol (cf. étude récente Harvard-USA).

Voir tous les dossiers documentés sur le sujet sur internet.

Particulièrement
ceux de la FED- MEDIAPART- LPO-LARMINAT-WCFN -
GREENPEACE.....

Aussi pour des RAISONS ECONOMIQUES :

Les indemnités versées aux communes et aux agriculteurs sont minimes au regard des préjudices subits (paysages, tourisme, prix de l' immobilier, travaux de remise en état) et des profits réalisés par les constructeurs exploitants.

Interroger les notaires, les maires, les Chambres de Commerce et voir les témoignages toujours sur Internet.

L'énergie produite ne profite pas à ceux qui les subissent.

L' argent public va à des projets privés.

Le matériel sera certainement importé d' Allemagne, la main d' œuvre viendra des autres chantiers de montages, la maintenance et l' encadrement sont pour l' instant souvent du pays d' origine de l' entrepreneur.

L' éolien français est très en retard ce n' est pas en accordant des marchés à des entreprises étrangères que cela changera.

ELLES REPRESENTENT UNE IMPOSTURE ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE

Des personnes sensibles aux problèmes environnementaux et aux arguments économiques se font flouer par manque d' information et propagande malhonnête.

Il existe un éolien écologique, économiquement profitable à la population (coût construction/ rentabilité/ emplois locaux), plus équitable, moins dommageable visuellement et largement expérimenté avec succès.

ELLES REPRESENTENT UN DENI DE DEMOCRATIE :

Le projet précédent au même endroit, a été refusé par la population

par trois fois, l'enquête publique s' était soldée par un avis défavorable du commissaire enquêteur , un avis défavorable a été émis aussi par l'autorité administrative compétente en matière d'environnement ; le projet a malgré tout été validé !!!



Garanti sans virus. www.avast.com

CA

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien Chambon-puyravault
De : Remy penigaud <remy.penigaud@gmail.com>
Date : 25/03/2019 10:03
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

à l'attention de Monsieur REINA,

Nous habitons à Forges d'Aunis commune limitrophe à Chambon.

Ce nouveau projet de parc éolien vient menacer encore un peu plus ce département essentiellement touristique en dépit des protestations des citoyens.

Cette zone est saturé de projet : 8 éoliennes à Forges, 12 ici sans compter l'extension du parc de Péré et les autres situés dans un rayon de moins de 10km...

Comme beaucoup de ces projets, le projet de Chambon-puyravault avance sans avoir fait l'objet d'une réelle concertation, sans étude fiable sur l'impact pour la santé des riverains, sur le danger pour les oiseaux migrateurs et l'avifaune en général. Sans compter les risques pour le tourisme.

Nous portons de ce fait un avis DÉFAVORABLE sur ce projet.

Avec notre considération distinguée,

Mr et Mme PENIGAUD Rémi
5, les Moulins
17290 FORGES
06.68.95.50.40

Sujet : [INTERNET] TR: soutien au Parc éolien de Puyravault Chambon

De : Patrick LE FLANCHEC <patrick.leflanche@terralacta.com>

Date : 02/04/2019 15:31

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

C5

Monsieur Pierre REINA, Commissaire Enquêteur,

J'apporte personnellement tout mon soutien au projet de la Ferme Eolienne de Puyravault Chambon .

Aujourd'hui, il est nécessaire de développer les énergies renouvelables pour plusieurs raisons :

Préserver notre planète pour nos enfants et petits-enfants, le réchauffement planétaire actuel nuisant fortement sur la nature et le climat en provoquant de plus en plus de catastrophes naturelles.

Il est important que notre pays augmente considérablement ces énergies nouvelles afin d'assurer sereinement son autonomie énergétique.

Notre pays, parmi les premières puissances européennes pointe en queue de peloton, avec une carence non négligeable par rapport à nos pays voisins, dans ce domaine .

Pour les détracteurs de l'éolien qui mettent en avant et principalement l'impact visuelle sur les paysages, je trouve qu'une éolienne n'est pas plus moche qu'une ligne à haute tension, que certains silos agricoles en pleine campagne ou que les tours de refroidissement d'une centrale nucléaire avec ses panaches de vapeur que l'on peut voir à plusieurs kilomètres à la ronde.

Je finirai ce propos de soutien en précisant que je parle de ce sujet en connaissance de cause, j'habite dans une commune où il y a un parc de treize éoliennes d'une puissance de 11 MW, que dans notre petite commune cela n'a posé aucun problème (j'étais maire de la commune à l'époque), l'impact sur le foncier est très minime et les retombés économiques sont loin d'être négligeables pour les agriculteurs bénéficiant d'une concession ainsi que pour les communes, qui voient leurs dotations de l'état fondre au soleil.

En espérant que vous voudrez bien prendre en compte ses quelques remarques.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Patrick LE FLANCHEC.



Patrick LE FLANCHEC

Gestionnaire Patrimoine Immobilier

Tél. port: 06 75 27 73 15

patrick.leflanche@terralacta.Com

2 rue de la Glacière

CS 00029

17700 Surgères

www.terralacta.com

[INTERNET] Projet éolien Puyravault/Chambon

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Puyravault/Chambon
De : François Girard <f.girard360@gmail.com>
Date : 04/04/2019 09:48
Pour : prof-envir-prof17@charente-maritime.gouv.fr

C6

A l'attention de M.REINA commissaire enquêteur.

Monsieur,

J'habite la commune de Chambon à env 700m des éoliennes qui ont été installées sur la commune de Pérè en 2007-2008. Je voudrais porter à votre connaissance mon expérience de cette proximité au quotidien.

Je peux vous affirmer que je n'ai jamais été gêné ni par le bruit ni par tout autre nuisance de la part des 4 machines, au contraire ces 4 éoliennes font partis de ma vie, elle m'indique chaque jour le sens du vent et elle me donne à voir des spectacles toujours renouvelés suivant les conditions atmosphériques. (lever de soleil, brume sur la plaine, etc).

Pour ce qui concerne le nouveau projet je souhaiterai que soit demandé à l'entreprise d'utiliser des aéro-générateurs à entraînement direct comme sur ceux de Pérè car il sont à la fois plus silencieux et plus esthétiques que ceux qui sont équipés d'une boîte de vitesse.

Je vous remercie d'avance de transmettre mon souhait et je vous assure de ma considération distinguée.

Cordialement

--

François GIRARD
13 rue du Grand Gulgnier
17290 Chambon
05.46.68.05.86



Maire de Puyravault
Monsieur Reina, Commissaire Enquêteur,
5 rue du stade
17700 PUYRAVAULT

Niort,
Le 04 avril 2019

Objet : Soutien au projet éolien

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 68 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.

Ainsi, le développement d'un parc éolien à Puyravault et Chambon entre parfaitement dans cette dynamique. Développer le parc éolien c'est :

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixe la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.
Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.

Ineo Atlantique
Agence Réseau Deux-Sèvres
283 rue Jean Jaurès
79000 NIORT
T 1 33 (0) 49 17 23 23 - Fax +33 (0) 49 09 26 72

SNC au capital de 1 202 274,50 euros
RCS Nantes 414 799 296 - TVA INTRACOM FR 32 414799296
Siège social : 2AC DE GESVRIE - 7 BUL AMPLRE - 14240 LA CHAPELLE SUR ERDRE



- Favoriser le développement économique et l'emploi. Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du Territoire j'apporte mon soutien plein et entier au projet de la ferme éolienne de Puyravault Chambon.

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 3 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

M Alexandre SANS
Directeur D'Agence

Sujet : [INTERNET] Ferme Eolienne de Puyravault Chambon
De : earl_ardouin@club-internet.fr
Date : 08/04/2019 15:26
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame Françoise ARDOUIN
12, rue du Petit Chêne - Le Rôty

17160 GIBOURNE

C8

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite apporter mon total soutien au projet de la ferme éolienne de Puyravault Chambon.

L'énergie éolienne participe grandement à l'autonomie énergétique de la Nation, en nous affranchissant des tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement en ressources fossiles avec d'autres pays.

Une éolienne alimente 3 400 foyers à l'année, les bénéfices aux habitants et aux collectivités sont palpables et durables (environ 50 000 €/éoliennes/an). Bientôt 60 000 emplois en France, non délocalisables.

C'est pourquoi je suis pour ce projet et espère qu'il verra le jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

F. ARDOUIN

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Ferme éolienne de Puyravault Chambon
De : Jean-Guy NOEL <jean-guy.noel@lafargeholcim.com>
Date : 08/04/2019 10:11
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

C9

Je vous envoie ce mail afin de soutenir le projet de la ferme éolienne de Puyravault Chambon (17) suite à l'enquête publique qui se terminera le 03/05/2019 et ce à 2 titres :

Professionnellement tout d'abord, mon entreprise **Béton Chantiers Océaniques**, fabricant de béton prêt à l'emploi, qui emploie une trentaine de salariés sur le secteur, oeuvre dans l'approvisionnement de BPE sur ce type de projet. Notre société, selon les endroits, voit plus de 20 % de son activité générée par l'essor de l'industrie éolienne.

Personnellement ensuite, ma conviction autour de l'énergie éolienne est très forte; Energie propre et sûre, autonome, renouvelable, durable, les atouts sont nombreux et ne sont plus à démontrer en faveur de l'implantation d'éoliennes sur notre territoire.

Je vous adresse, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Cordialement.

Jean-Guy NOËL
BETON CHANTIERS OCEANIQUES
Technico-Commercial Niort/Celles sur Belle
Portable : 06.16.47.47.25
Bureau : 05.49.77.29.39
Fax : 05.49.35.28.42
E-mail : jean-guy.noel@lafargeholcim.com

Sujet : [INTERNET] Ferme Eolienne de Puyravault Chambon
De : earl_ardouin@club-internet.fr
Date : 09/04/2019 11:24
Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Mr Patrick ARDOUIN
12, rue du Petit Chêne - Le Rôly

17160 GIBOURNE

C 10

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens par la présente vous faire part de mon total soutien à la ferme éolienne de Puyravault Chambon.

C'est une énergie propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe car 100 % de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire, c'est moitié moins cher que les centrales EPR.

Les éoliennes s'intègrent sans problème dans le paysage et ne sont pas destructrices d'oiseaux.

Pour toutes ces raisons, je suis pour ce projet et espère qu'il se réalisera.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

P. ARDOUIN

Sujet : [INTERNET] Éoliennes
De : Geneviève Guespereau <genevieveguespereau@gmail.com>
Date : 10/04/2019 18:41
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

C11

Bonjour,
Nous disons stop au mitage éolien de nos campagnes. Mettons cet argent dans la recherche pour une autre énergie non polluante.
Cordialement

Geneviève Guespereau

Sujet : [INTERNET] TR: Enquêtes Publiques_17_Charente-Maritime_Villeneuve la Comtesse et Vergné 5 éoliennes
_Puyravault Chambon_12 éoliennes
De : Contact ETCHART-GCM <larochelle@etchart-construction.fr>
Date : 11/04/2019 14:06
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint le soutien de notre société pour le projet d'éolien de Puyravault Chambon.

Bien cordialement

C 12

Aurore CAILLAULT
Assistante Administrative
Filiale Génie Civil et Maritime

larochelle@etchart-construction.fr
Tél. +33 (0)5 46 44 20 24
Fax 05 46 44 58 69

ZA de Belle Aire Sud - 21, rue Galilée-17440 Aytré -- France

<http://www.etchart-construction.fr/>

etchart
construction | *génie civil*
& *maritime*

— Pièces jointes : —

BE - 2019-04-070- PREFECTURE ENQUETE PUBLIQUE-AVIS FAVORABLE PARC
EOLIEN- Ferme Eolienne Puyravault Chambon.pdf

30 octets

Aytré, le 11 avril 2019

PREFECTURE ENQUETES PUBLIQUES

A l'attention de Monsieur Pierre REINA

Courrier adressé par mail avec demande AR

Nos réf. : FC/AC 2019 04 070
Objet : Ferme Eolienne du Puyravault Chambon (17)

Monsieur Le commissaire Enquêteur,

Notre société basée sur La Rochelle (17) filiale d'un groupe régional indépendant (Groupe ETCHART) est une société spécialisée en travaux de Génie Civil et intervient notamment sur la construction de parcs éoliens en Nouvelle Aquitaine.

Par la présente, nous souhaitons transmettre un avis favorable sur cette enquête publique.

Ce projet est significatif en termes d'emplois et de retombées économiques pour notre activité et nous souhaitons qu'il se concrétise.

Veillez agréer Monsieur Le Commissaire Enquêteur à nos salutations distinguées

Directeur filiale Génie Civil et Maritime,
Franck COUVERT



Sujet : [INTERNET] Défense du projet éolien de Chambon Puyravault

De : "Perso Google" <em.age2c@gmail.com>

Date : 11/04/2019 19:12

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur

EB

L'urgence climatique nous impose de réduire notre production de gaz à effet de serre au plus vite. La solution idéale serait de réduire nos dépenses énergétiques, malheureusement nous n'en sommes pas là.

Dans cette situation d'urgence le développement d'énergies alternatives renouvelables prime sur les considérations purement esthétiques.

Il faut donc maintenir ce projet qui peut fournir de l'énergie à 40 000 foyers (ou équivalents).

Rappelons qu'à la fin du XVIIIe siècle la carte de Cassini mentionnait environ 110 000 moulins à vent qui produisaient l'énergie mécanique, sans compter les nombreuses roues à aubes des moulins à eau. J' imagine que d'aucuns pestaient à ce sujet.

C'est donc une forme de retour aux sources que de déployer des éoliennes.

Je vous remercie de votre attention.



Eric Meunier

144 rue des loges
86100 Châtelleraut
06 85 62 24 20
05 49 21 66 97

Sujet : [INTERNET] Avis sur la ferme éolienne Puyravault-Chambon
De : Christophe PACAUD <pacaud.christophe@wanadoo.fi>
Date : 12/04/2019 08:31
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

C14

A l'attention de Monsieur REINA Pierre

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis agriculteur sur la commune de Breuil La Réorte (17) et je vie et travaille juste à côté du parc éolien de Bernay St Martin construit il y a 11 ans.

Je tiens à apporter mon témoignage.

J'ai été Maire de ma commune et je suis heureux que les élus actuels se soient orientés vers l'accompagnement de ce nouveau projet éolien.

En effet, la cohabitation avec les autres riverains se passe très bien.

Je suis concerné par notre environnement au premier plan en tant qu'agriculteur, et je prends en compte le changement climatique qui est en train de s'opérer.

J'ai personnellement de fortes convictions écologiques, et de fait pour la transition énergétique (installation de 600 kWc de panneaux photovoltaïques, optimisation des intrants dans mes cultures...).

Surtout, je suis attaché à l'aspect réversible des éoliennes : elles répondent à notre consommation électrique actuelle, et si demain nous trouvons une nouvelle source d'énergie miraculeuse, l'intégralité des terres redeviennent cultivables : elles n'engagent pas l'avenir des sites où elles sont installées !

C'est pourquoi je vous prie de considérer tout mon soutien à ce projet, qui bénéficiera aux locaux, mais aussi à l'effort de la transition énergétique, donc à tous.

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

--
Christophe PACAUD
470, rue du Grand Quartier
le Grand Breuil
17700 BREUIL-LA-REORTE
Tel.: 09.63.05.76.14
Port.: 06.81.32.35.63

Sujet : [INTERNET] projet éolien proche de Surgères
De : Daiana Boismoreau <boismoreau@yahoo.fr>
Date : 12/04/2019 14:39
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

C14 bis

Cher Monsieur,

Je suis une personne qui organise des événements pour le climat pour préserver notre planète. Comme vous le savez il n'y a pas de planète B.

L'éolien est une énergie renouvelable et qui n'émet pas de gaz tout comme l'énergie solaire.

Il faut aller de l'avant et ne pas écouter les réfracteurs.

J'espère que le projet d'éolien verra le jour

Bien à vous,
Daiana Boismoreau
07 81 76 03 28

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Puyravault - Chambon
De : Philippe Baron <phibaron@wanadoo.fr>
Date : 15/04/2019 20:28
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

à l'intention de Monsieur le commissaire-enquêteur,

215

Bonjour,

Quelques remarques concernant ce projet éolien :

1. Je suis pour le développement de cette énergie propre, réversible et sûre.
2. Je pense que le projet, porté par Volskwind, d'installer 12 éoliennes sur ce petit territoire entre Puyravault et Chambon est abusif. Il laisse à penser que la bienveillance des habitants de ces 2 communes vis à vis de l'éolien opposée à la réticence de ceux d'autres communes voisines les a incités à masser un maximum de ces éoliennes sur ce petit espace. 12 éoliennes de cette taille, c'est beaucoup trop, d'autant plus que les 4 de Péré + 2 à venir sur Landrais sont aussi très proches et qu'un projet sur Forges pourrait voir le jour. Concentrer trop d'éoliennes au même endroit pourrait être contre productif quant à l'acceptation de ces installations qui jusqu'ici ne rencontraient pas trop d'opposition.
3. Trop de lumières clignotantes polluent notre ciel de campagne. Quelle utilité ? Est-il vraiment indispensable d'en équiper chaque élément ?

Cordialement,

Philippe Baron

Savarit / Chambon

Sujet : [INTERNET] soutien projet éolien
De : Isabelle Paire <isabelle.paire@univ-lr.fr>
Date : 17/04/2019 18:49
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

à l'intention de M. le commissaire enquêteur

Je souhaite apporter ce message de soutien au projet éolien programmé près de Surgères.

Il me paraît en effet important que la France développe cette source d'énergie. Notre région est pour l'instant peu dotée de tels équipements, et elle peut tout à fait accepter de dédier quelques surfaces à la démarche de développement de l'éolien.

Cordialement.

Isabelle Paire

CIS^{bis}

Sujet : L'éolien en Vals de Saintonge - L'absence de débat démocratique continue avec l'assentiment de l'Etat ...
De : prefecture@charente-maritime.gouv.fr
Date : 17/04/2019 16:59
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

C16

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] L'éolien en Vals de Saintonge - L'absence de débat démocratique continue avec l'assentiment de l'Etat ...
Date : Tue, 16 Apr 2019 21:33:04 +0200
De : VLC Environnement <VLC.Environnement@free.fr>
Pour : 'VLC Environnement' <VLC.Environnement@free.fr>

Communiqué de presse – VLC Environnement

Le 18 mars 2019, l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » a rencontré Madame la Maire de Villeneuve la Comtesse pour discuter de la troisième Zone Industrielle d'éoliennes sur la commune et dont l'enquête publique a débuté le 11 mars 2019 pour se clôturer le 12 avril 2019. A cette occasion, nous avons lui fait part du souhait de l'association de présenter le 13 avril 2019 aux Conseillers Municipaux hors Conseil Municipal, une vision alternative de cette troisième Zone Industrielle d'Eolienne (ZIE) en particulier sur les thèmes suivants :

- l'absence de nécessité d'agrandir les Zones Industrielles d'Eoliennes à Villeneuve la Comtesse,
- l'inutilité de produire autant d'électricité localement au regard des engagements du gouvernement sur l'éolien pour 2030,
- les impacts sur la vie de la commune, sur son patrimoine naturel ou bâti,
- les impacts paysager et faunistique,
- les impacts sur le tourisme,
- l'impact sur l'immobilier,
- la partialité de l'étude d'impact,
- les faiblesses des distances de sécurité,
- l'incompatibilité des éoliennes et de la réception des radios et télévision,
- l'absence de concertation entre d'ECM France Energie et de VOLKSWIND, les promoteurs éoliens des deux ZIE,
- les effets stroboscopiques non identifiés et non traités par le porteur de projet
- les insuffisances de l'analyse des bruits que devront supporter les habitants dans certains points de la commune tous les jours,
- les risques sur les baux emphytéotiques passés par les propriétaires terriens
- le démantèlement en fin de vie des éoliennes
- etc ...

Madame la Maire de Villeneuve la Comtesse, trônant sous une maquette d'éolienne et visiblement mal à l'aise, a expliqué que ce n'était pas facile, qu'il fallait être juste et équilibré, rester dans la légalité... Elle a finalement proposé de se renseigner.

Le lundi 8 avril 2019, soit trois semaines plus tard, Madame la Maire, rappelle enfin pour dire qu'elle ne savait pas et qu'elle répondrait le mercredi suivant. L'association VLC Environnement a alors appelé la sous-préfecture de Saint Jean d'Angely et s'est entretenue avec le Secrétaire Général de la sous-préfecture, qui s'est prononcé favorable à l'initiative de VLC Environnement... Enfin, le mercredi 10 avril 2019, Madame la Maire de Villeneuve la Comtesse contacte l'association pour lui opposer une fin de non-recevoir non justifiée. De quoi avait-elle peur ? De qui ? Sous la pression de qui ? Pour servir quels intérêts ? An nom de quel arrêté, décret, loi ? Aucune loi n'interdit à un citoyen ou une association de se présenter en intervenant libre sur un sujet d'intérêt général pour la commune devant les Conseillers Municipaux (intervention hors Conseil Municipal). Les promoteurs le font bien en harcelant les Mairies pour vendre leurs éoliennes ! L'association VLC Environnement a alors rappelé de nombreuses fois la sous-préfecture de Charente Maritime. Les messages déposés au secrétariat et les messages envoyés à Madame la Sous-préfète (*) sont finalement restés sans réponse, malgré plusieurs engagements verbaux assurant que Madame la Sous-préfète rappellerait l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » ...

L'éolien en Vals de Saintonge, l'absence de démocratie continue... (Voir en annexe la lettre adressée au Préfet de Charente Maritime concernant l'ouverture de l'enquête publique pour cette troisième zone industrielle alors que deux autres ZIE ont été acceptées et sont en attente de construction). Les promoteurs éoliens ont toute puissance sur le sujet, ils peuvent :

- Imposer leur vision au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, etc...
- raconter des mensonges,
- banaliser les impacts des éoliennes sur le pays,
- passer des contrats léonins avec les agriculteurs,
- envoyer des lettres de menace,
- acheter tout ce qui est sur leur passage,
- etc ...

mais une association sans moyen qui se propose d'expliquer le vrai visage de l'éolien, de ses promoteurs et les impacts des éoliennes sur la commune est censurée par la Mairie avec l'approbation passive des sous-préfecture et préfecture.

On rappelle que le promoteur VOLSKWIND a caché le projet dont on parle pendant 6 ans de 2011 à 2017, que ce projet a été imposé à la population sans pouvoir d'influence sur le projet, etc... Le dossier n'a été disponible au public qu'en 2019, soit 8 ans plus tard lors de l'enquête publique. Cette enquête publique dure seulement 5 semaines au cours desquelles, pour comprendre le projet, il est nécessaire de lire un dossier de plus d'un millier de pages...

L'ordre du jour du Conseil Municipal de Villeneuve la Comtesse du 15 avril 2019 précise : « *Délibération : avis du conseil municipal concernant le projet d'énergie éolienne de Villeneuve la Comtesse et Vergné – Ferme des Terres du Pré René (Note de synthèse adresse aux conseillers municipaux)* ». On ne sait pas qui a fait la note de synthèse ? Le promoteur éolien, sans doute ? Pourquoi fallait-il se précipiter pour délibérer ? Le temps d'un débat serein n'est-il pas enfin venu ? Le Conseil Municipal de Villeneuve la Comtesse s'est prononcé (**), lundi 15 avril 2019, à l'issue de l'enquête publique sans aucune forme de débat contradictoire. Le processus démocratique est une nouvelle fois bafoué avec l'assentiment de l'État qui, sur ce sujet, ne prend systématiquement jamais la défense de la population. Il est vrai que 8 000 éoliennes de plus en France d'ici 2030, l'ambition du gouvernement, représente 36 Milliard d'€uro, (36 000 000 000 €) d'investissements (***) qui rapporteront après amortissement de l'investissement environ 288 Milliard d'€uro, (288 000 000 000 €) soit 8 fois plus sur les 20 années qui suivront.

La dictature dogmatique de l'éolien continue... Si les Conseillers Municipaux pouvaient enfin comprendre qu'ils sont le jouet des promoteurs éoliens, que les mairies ne reçoivent que

des miettes de ce fabuleux business financier et qu'elles devront en assumer tous les désavantages sur leur commune ...

Michel SOULARD
Président

(*) Voir ci-dessous le message envoyé à la Préfecture par VLC Environnement et resté sans réponse.

(**) La décision du Conseil Municipal n'est pas connue à l'heure de diffusion de ce communiqué de presse

(***) Il est communément admis que l'investissement pour une éolienne est d' 1,5 M€ par MW installé et la puissance moyenne des éoliennes est aujourd'hui supérieur à 3 Méga Watt.

De : VLC Environnement [mailto:VLC.Environnement@free.fr]

Envoyé : mercredi 10 avril 2019 17:35

À : 'SP-Saint-Jean-d-Angely@Charente-Maritime.gouv.fr'

Cc : 'Lionel.Quillet@charente-maritime.fr'; 'President17@charente-maritime.fr'

Objet : Eolien Industriel à V/C - Demande d'expression libre, vendredi prochain 12 avril 2019, aux membres du Conseil Municipal de Villeneuve la Comtesse

Madame la Sous-préfète de Saint Jean d'Angely
Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai fait une demande auprès de madame la Maire de Villeneuve la Comtesse pour pouvoir exprimer, vendredi prochain 12 avril 2019, devant les membres du Conseil Municipal mais hors Conseil Municipal l'avis de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » représentant une partie des habitants de Villeneuve la Comtesse et des environs sur le troisième projet de zone industrielle d'éoliennes sur la commune portée par la société VOLKSWIND.

Je viens de me voir opposer une fin de non recevoir. J'aimerais m'entretenir avec vous de cette situation qui ne me paraît pas normale au regard du débat démocratique. Puis-je vous contacter jeudi matin en début de matinée ? Mon téléphone est le 06 08 74 04 92.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame la Sous Préfète, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Michel SOULARD
Président VLC Environnement



Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

190301 Lettre au Prefet.pdf

30 octets

Sujet : [! SPAM] [INTERNET] Avis favorable au Projet éolien de Chambon-Puyravault

De : Luc SAUNIER <saunil@orange.fr>

Date : 18/04/2019 05:07

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

C17

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Je suis Jean-Luc SAUNIER, habitant de Forges et conseiller municipal.
Je suis favorable au développement des éoliennes sur notre territoire :

- Depuis des années nous savons que l'utilisation intensive des énergies fossiles telle qu'elle se poursuit provoque un réchauffement climatique dont les conséquences pour la population humaine du globe va aller s'empirant dans les années avenir. Il importe donc d'accélérer la transition vers des sources d'énergies renouvelables. Selon la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, les territoires devront produire demain (2030) 32% de leurs besoins par des énergies renouvelables. De plus ces énergies fossiles sont importées et leur coût impacte fortement la balance commerciale de notre pays.

- Nous savons que seul un mix énergétique nous permettra de remplacer ces énergies fossiles. Le photovoltaïque, la méthanisation, la géothermie, l'hydraulique et l'éolien sont les solutions actuellement les plus matures pour prendre ce relai. Evidemment la recherche continue d'explorer de nouvelles pistes, et c'est tant mieux. Mais il faut bien commencer par les technologies disponibles. Il y a urgence.

- Passons outre nos petits intérêts personnels et pensons aux générations futures et à leur besoins énergétiques -sans parler du climat- la notion d'intérêt général est ici prioritaire.

- Les Conseils Municipaux de Chambon et de Puyravault sont favorables à ce projet. En tant qu'élu, je soutiens leur décision.

Demain ces machines seront dans mon champs visuel journalier, j'attends avec impatience de les voir tourner et produire l'énergie dont nous avons besoin.

Je suis favorable à ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

J Luc SAUNIER

Villeneuve la Comtesse Environnement

51 route départementale 150, 17 330 Villeneuve la Comtesse

Association loi 1901-J.O. du 17 novembre 2011

Association de protection de l'environnement, du patrimoine bâti et naturel et des habitants de l'Aunis et de la Saintonge en Charente Maritime.

VLC.Environnement@free.fr

06 08 74 04 92

C18

Lettre recommandée avec Accusé de Réception

A l'attention de Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la Charente-Maritime,

Objet: Demande d'un moratoire sur l'ouverture d'une enquête publique pour l'installation d'une troisième Zone Industrielle d'Éoliennes à Villeneuve La Comtesse.

Villeneuve la Comtesse, le 1er mars 2019,

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

en tant que président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement », je vous présente la situation inacceptable et insupportable de l'éolien industriel autour de Villeneuve la Comtesse (17 330).

En 2013, Madame Béatrice ABOLLIVIER, préfète de Charente Maritime, lançait une enquête publique pour la création d'une première zone industrielle de 7 éoliennes de 130 m de hauteur à l'ouest de Villeneuve la Comtesse:

- la population locale s'était exprimée et plus de 250 personnes avaient signifié leur opposition à ce projet en particulier pour ne pas dénaturer l'environnement du Château de Villeneuve la Comtesse,
- l'Enquête Publique avait conduit le Commissaire Enquêteur à se prononcer contre ce projet,
- la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) s'était également prononcée contre,
- La Direction des Affaires Culturelles s'était prononcée contre,
- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) s'étaient également prononcées contre,
- ...

Il n'y a eu aucune participation du public, puisque le projet a été imposé à la population. Ni vos services, ni la Mairie de Villeneuve la Comtesse, ni le promoteur éolien n'ont pris la peine d'informer objectivement par des réunions publiques. Ensuite, l'Enquête Publique s'est déroulée sans aucun pouvoir de participation du public puisqu'on l'a mis devant le fait accompli d'un projet terminé. Les avis étaient très majoritairement négatifs et malgré cela, Madame Béatrice ABOLLIVIER a donné son accord ignorant totalement les avis. Les effets de cette décision à l'encontre des avis négatifs sont multiples et on peut se poser les questions suivantes:

- si l'avis de la population n'a pas d'importance et n'est pas pris en compte, pourquoi la population continuerait-elle à participer aux Enquêtes Publiques ?
- pourquoi continuer à subventionner des Services Publics dont l'avis n'a pas d'importance ?
- pourquoi a-t-on pu laisser les promoteurs éoliens envoyer des lettres de menace aux associations de protection de leur commune ?
- où est la Démocratie Participative tant mise en avant par l'Europe ?
- ...

En 2014, Madame Béatrice ABOLLIVIER, lancent une nouvelle enquête publique pour la création d'une deuxième zone industrielle de 6 éoliennes de 130 m de hauteur à l'est de Villeneuve la Comtesse, sur les communes de Villeneuve la Comtesse et de Coivert. Il y a eu une plus faible participation du public ... La

population ayant compris que son avis ne comptait pas, n'a quasiment pas participé à l'Enquête Publique. La même situation et les mêmes effets ont été observés avec les deux zones industrielles d'Antezant La Chapelle (17 400) et Antezant La Chapelle / Saint Pardoult.

Pourtant Madame Béatrice ABOLLIVIER, en quittant ces fonctions en octobre 2015, avait déclaré au journal Sud-Ouest « *Moi, mon maître mot, c'est l'équilibre. Pour l'éolien par exemple, on s'aperçoit qu'à force d'accumuler les dossiers, on arrive à un niveau de saturation. On les regarde un par un, or si, en effet, un projet peut ne pas avoir d'impact, l'accumulation en aura. On doit arriver à travailler autrement* ». C'était en 2015, nous pensions à une ouverture vers une autre façon de travailler et à une sensibilisation des Pouvoirs Publics sur les impacts de l'accumulation...

Cela n'a pas empêché Monsieur Eric JALON, le nouveau Préfet de Charente Maritime, dès son arrivée de donner son accord pour cette deuxième zone industrielle à Villeneuve la Comtesse. Résultat : 13 éoliennes acceptées. Non résignée, la population s'est organisée pour déposer des recours au Tribunal Administratif de Poitiers, puis des appels à Bordeaux. Malheureusement, elle n'a pas été entendue. La construction de ces 13 éoliennes industrielles commencera probablement vers septembre 2019

Ces 13 éoliennes industrielles ne sont pas encore construites que nous apprenons, très récemment, que vous engagez une nouvelle enquête publique pour un troisième projet de zone industrielle de 5 éoliennes de 180 m de hauteur encore plus proche du village. La commune de Villeneuve la Comtesse va devenir la commune la plus envahie du département de Charente Maritime avec 18 éoliennes. Où est le rôle régulateur des services de l'état ? Y-a-t-il eu une participation du public à ce projet ? Comment juger un nouveau projet sans avoir minima observé les effets des deux premiers ? Quelle sera la valeur de l'enquête publique ?

Les industriels de l'éolien ont fait modifier les lois à leur avantage au détriment de la population (réduction du délai de recours, suppression d'un degré de juridiction, etc...). 70% des projets éoliens font l'objet de recours, ce qui montre l'inacceptabilité de cette industrialisation des zones rurales. La colère gronde dans nos campagnes parce qu'en imposant l'éolien de cette façon, on méprise sa population; en 2015, notre association l'avait déjà signalé à Madame Magali SELLES, Sous-Préfète de Rochefort, alors en charge de l'éolien en Charente Maritime.

Ouvrir une enquête publique pour une troisième zone industrielle d'éoliennes, alors que les deux premières ne sont pas encore construites, n'est pas raisonnable; en conséquence, je vous demande un moratoire sur l'ouverture de cette enquête publique tant que la population ne pourra juger pleinement de la réalité de deux premières zones industrielles construites.

Vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Préfet de Charente Maritime, l'expression de mes respectueuses salutations.

Michel SOULARD

Président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »

Copie simple à:

Monsieur Pierre-Emmanuel PORTERET, Secrétaire Général de la Préfecture de Charente Maritime
Madame Laure TROTIN, Sous-Préfète de Saint Jean D' Angely
Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Régional de Charente Maritime,
Monsieur Lionel QUILLET, Directeur de l'Observatoire de l'Eolien en Charente Maritime,
Madame Corine IMBERT, Sénatrice de Charente Maritime,
Monsieur Jean-Philippe ARDOUIN, Député de la Troisième circonscription de Charente Maritime,
Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge
Madame Anne STANGHELINI, Maire de Villeneuve la Comtesse
Monsieur Dominique BRUCHET Président de la Fédération STOP EOLIEN 17

La presse locale et nationale

Le public

[INTERNET] éolien si pres des villages

lettre n° 19
annexée au registre
le 26/04/19

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

Sujet : [INTERNET] éolien si pres des villages
De : Laura Murdoch <laura@lauramurdoch.org>
Date : 22/04/2019 17:05
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

CR

Monsieur le commissaire enqueteur,

Je viens d'acheter une maison a Beauvais-sur-Matha et je suis maintenant residente en France a plein temps. Je suis opposé a ce projet éolien si pres des villages.

Ces projets causent beaucoup de problemes pour les riverains au Royaume-Uni ou l'opposition est grandissante. Je trouve incroyable que ces problemes soient ignores par la France qui devrait proteger ses citoyens.

Le Royaume-Uni a elimine le système de subventions que la France a encore. Cette industrie ne devrait pas beneficier de subventions et taxes, de meme que le nucleaire et autres sources d'energie n'en beneficent pas.

Sincerement,

Laura Murdoch

[INTERNET] Contribution EP projet éolien Chambon et Puyravault

lettre n° 20
annexée au registre
le 26/04/2019

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

Sujet : [INTERNET] Contribution EP projet éolien Chambon et Puyravault

De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>

Date : 25/04/2019 09:08

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame Begué,

Veillez trouver ci joint ma contribution a l'EP relative au projet éolien de Chambon et Puyravault

Merci de faire le lien avec le dossier du CE

Salutations

Yvon FOUCAUD

tel:0682432027

— Pièces jointes : —

Lettre du 24 Avril 2019 au CE Via la pref 17- Projet éolien de Chambon et Puyravault.docx 30 octets

Lettre n° 21
annexée au registre
le 26/04/2019

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

Yvon FOUCAUD
5 rue de Beaugency
64320-IDRON

Le 24 avril 2019

Monsieur Pierre REINA/Commissaire Enquêteur
Mairie de Chambon

Objet: Enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernant le projet d'un parc éolien de 12 machines sur les communes de Chambon et de Puyravault (17) déposé par la société "FERME EOLIENNE DE CHAMBON PUYRAVAULT/VOLKSWIND-FRANCE-SAS"-selon l'Arrêté Préfectoral du 15 Février 2019.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je reviens vers vous via la messagerie de la préfecture de Charente Maritime en constatant avec un certain étonnement que vous n'avez pas donné suite à ma demande d'organiser une réunion publique et d'échange permettant à un ensemble de résidents locaux- ou non- de bien comprendre les fondements du projet du parc éolien de Chambon /Puyravault.

C'est fort regrettable et pour ma part je considère que c'est une faute grave de votre part en votre qualité de commissaire enquêteur .

Je veux aujourd'hui aborder des questions précises sur le dossier qui a été déposé le 09/12/2016 en préfecture de la Rochelle, il y a donc 2,5 ans.

A cet effet, j'observe:

Dans "les extraits des notifications de la préfecture de Charente Maritime" adressés au porteur de projet, afin d'établir la recevabilité du dossier de demande d'autorisation notamment au regard du Code de l'Environnement , du Code de l'Urbanisme, qu'il y a beaucoup de pertinence dans ces notifications selon les différents textes de lois en vigueur se rapportant à l'ICPE concernée....

Par contre, je note beaucoup d'approximations, voire de non- réponses de la part du porteur de projet..ou bien... "on verra demain"!

Mes questions d'ordre général

- Quel est le statut juridique de la société Ferme éolienne de Chambon et Puyravault dont le siège serait 45 rue du Cardinal Lemoine 75005-PARIS ?
- Qui est le pétitionnaire, qui est le maître d'ouvrage ?
- Quels sont les rôles respectifs de VOLKSWIND GmbH France SAS et de EDF-EN ?
- Qui est responsable sur le plan juridique du projet cité en objet dans sa conception, sa fonctionnalité, sa maintenance , ses analyses d'incidents et son démantèlement futur ?
- Qui détient les assurances en cas d'accidents de toutes natures, dont les accidents mortels, voire des maladies liées au projet entraînant des incapacités physiques permanentes reconnues ?
- Que signifie en terme de droit "Entité adjudicatrice" ?
- Pourquoi ce dossier ne comprend -il pas de bilan de concertation associant les habitants des communes concernées a minima selon le code de l'Environnement et y compris lorsqu'il y a l'institution de servitudes d'utilité publique (articles L.515-9 du code de l'environnement) ?
- Pourquoi ce dossier ne présente-t-il pas de justifications socio- économiques et des retours d'expériences sur les impacts "sociétaux" sur des communes équipées d'éoliennes ?
- Dois-je comprendre que les éoliennes ne pourront fonctionner que 2670 jours par an, soit 30 % du temps ?
- Sur la puissance des éoliennes, pouvez vous expliquer la formule de BETZ ?
- En terme de hauteur de mâts doit on considérer des hauteurs en mètres du système métrique

(SI-MKSA) ou bien en mètres NGF(Niveau Général Français)?

-La conception globale et sa réalisation seraient -elles conformes aux Normes Françaises dont la norme ISO 14001 ? voire la série des ISO 9000 ?

-Que veulent dire "dispositifs de "serration"- "bridage" faut il encore expliquer leurs fonctions et qui peut les mettre en oeuvre selon quels critères ?

-Que comportent des mâts avec "peigne" quelle conception et quelle fonction ?

Questions sur l'étude d'impact

Il est difficile de pouvoir extraire toutes les questions liées à ce document de plus de 400 pages très lourd sur le plan informatique (d'où l'intérêt de la réunion publique et d'échanges).

Je rapporte ci après mes questions principales:

-**La faune**/La configuration de positionnement en double "barrages" des 12 machines sera à l'évidence une atteinte grave, voire mortelle sur toute la zone migratoire des oiseaux, des espèces sensibles et un dérangement permanent notamment des busards cendrés et des chauves souris ... Je note à cet effet que le service instructeur de la préfecture 17 n'a pas eu des réponses toujours satisfaisantes sur ce sujet !

- **Les nuisances sonores**/A l'évidence les mesures montrent et démontrent les impacts négatifs sur la santé dont les habitants pourraient en être victimes...les limites en émergence sont fréquentes et les mesures de réduction mal expliquées du moins au regard d'un mode de fonctionnalité des éoliennes non précisé ...Il s'agit là d'atteinte à la santé publique avec en plus les effets stroboscopiques sur la santé humaine et animale reconnus par des études récentes

-Quid des corridors écologiques ?

-Comment définir les limites des ZNIEF type 1 à 5 applicables sur le territoire concerné et comment le public peut -il appréhender ces questions ?

Questions sur l'étude de dangers

La lecture de ce chapitre et des retours d'expériences entre 2001 à 2015 démontre toute la **dangerosité potentielle du projet éolien de Chambon et Puyravault** où je note qu'il y a eu en quelques années, 40% de ruptures de pales, 30% d'effondrement d'éolienne et 18% d'incendie ! Comment le porteur de projet peut-il banaliser la situation de danger selon les critères habituels de - Cinétique-Intensité-Gravité et Probabilité (arrêté du 29/09/2005) plus les niveaux A,B,C,D et dire ensuite que le projet demeure "**Acceptable**"...? "**Mais c'est un non sens inacceptable !**" "L'habillage" de cette étude en citant l'organisme du BARPI (Bureau d'Analyses des Risques et Pollutions accidentelles) ou bien évoquer la Loi Bachelot sur les PPRT (Plan Particulier des Risques Technologiques) du 30/07/2003 ne permet pas d'accepter la situation dangereuse du projet éolien de Chambon !

Sur ce chapitre dans l'étude de dangers, je n'ai pas noté la méthodologie des actions correctives au regard de tous ces accidents, ni d'ailleurs qui est en charge de la surveillance des machines tournantes et de l'élaboration des consignes pouvant être établies en particulier sur l'acquisition des données sur le "**niveau vibratoire**" des machines.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte mes différentes questions, remarques et observations.

Respectueuses salutations.

Fait à Idron le 24 avril 2019 et transmis le 25 avril 2019

Yvon FOUCAUD

lettre n° 22
annexée au registre
le 26/04/19

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

Sujet : [INTERNET] EP projet éolien de Chambon et Puyravault
De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>
Date : 25/04/2019 21:09
Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

e 22

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à ma contribution à l'EP citée en objet en date du 24 avril transmise ce jeudi 25/04,

Je vous prie de rectifier une erreur bas de la page 1 , où il faut lire 2370 heures en lieu et place de 2370 jours !

En effet, il s'agit du nombre d'heures de marche relevé dans le dossier qui se rapportant aux 8700 heures de l'année, donne un taux de marche d'environ 30%

Je vous remercie de prendre note de cette correction

Salutations

Yvon FOUCAUD

Lettre n° 23
annexée au registre
le 30/04/2019

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

Sujet : [INTERNET] avis projet éolien Chambon Puyravault
De : Nathalie BOUCARD <boucard.nathalie@neuf.fr>
Date : 28/04/2019 17:22
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Nathalie BOUCARD
Puyravault-Bouhet

C23

à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur,

Monsieur,

Je suis contre le projet éolien de Chambon-Puyravault présenté en l'état actuel pour les raisons suivantes :

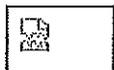
1. Je remarque tout d'abord qu'un nombre important de cartes de l'étude ne sont pas à jour et que quelques habitations, notamment rue du chêne de la ville à Puyravault, n'y figurent pas. Or ces maisons sont fortement impactées par les éoliennes E4, E5, E6.
2. Nous devons absolument maîtriser notre production d'électricité car si l'électricité d'origine nucléaire est souvent décrite comme étant « propre », elle est surtout très dangereuse et certainement encore plus actuellement, puisqu'on a décidé d'allonger la durée de vie des centrales nucléaires.
Cela ne veut pas dire qu'on doit recouvrir notre territoire d'éoliennes de plus en plus gigantesques et je suis tout à fait favorable à l'implantation d'éoliennes mais certainement pas à une concentration d'éoliennes, tel que décrite dans ce projet, surtout avec tous les projets qui devraient bientôt émerger aux alentours.
3. Je suis surprise que dans l'étude la consommation des terres agricoles (5,9ha pour ce projet) soit annoncée comme faible. Beaucoup de communes du Pays d'Aunis n'ont pas la possibilité de transformer autant de terres agricoles en terrains constructibles pour loger des familles. Quand on parle de la disparition en France d'un département en terres agricoles tous les 7 ans, la multiplication de ces projets continue d'y contribuer lourdement. Est-il plus important de produire de l'électricité ou bien de nourrir la population ?

4. Avec ces projets, les politiques et élus pensent toujours aux retombées financières qui sont susceptibles de profiter à leurs administrés et imaginent déjà comment ils vont dépenser cet argent (pourquoi pas des réductions d'impôts ?) mais ils oublient toujours ceux qui vont habiter à quelques centaines de mètres (715m pour les plus proches) de ces 12 éoliennes. Je ne suis pas certaine que ce soit le développement durable qui guide leurs décisions ! Et si c'était le cas, pourquoi ne voteraient-ils pas des lois qui permettraient à ceux qui subissent par obligations les conséquences de ces installations, de bénéficier directement de ces retombées financières ? La décote que subit leur bien immobilier, en plus des différentes nuisances, n'est jamais prise en compte !
D'ailleurs si ces politiques et élus avaient vraiment la fibre développement durable, ils n'auraient pas besoin de ces retombées économiques pour permettre l'installation de ces parcs éoliens sur leurs territoires !
A-t-on déjà vu un parc éolien situé à 500 ou 600m de la maison d'habitation d'un décideur ?
5. Un certain nombre d'habitations est fortement impacté visuellement car situé à environ 700m des premières éoliennes (la hauteur de perception est alors d'environ 25 cm pour les premières E5 et E6), et parce qu'entre Puyravault et Chambon il n'existe que très peu de bois et de haies. Rien n'est proposé pour réduire cet impact important sur le paysage pour les riverains !
6. Il faut espérer que les préconisations de l'étude acoustique soient suivies (débrayages et réorientation des pales en fonction de la force du vent) et qu'effectivement les nuisances sonores ne s'ajouteront pas aux nuisances visuelles et à la dévalorisation des biens. Si vivre les fenêtres fermées n'est pas un problème l'hiver, cela le devient l'été !
7. Même si une émergence des bruits inférieure à 5 dB est tolérée par les normes, je pense que des niveaux sonores de 35 à 45dB correspondant à une conversation à voix normale, sont intolérables lorsqu'ils sont continus.
8. C'est pour toutes ces raisons que j'estime qu'un parc éolien de 12 machines dans cette zone est beaucoup trop important. Pourquoi ne pas favoriser l'éolien off-shore ? Le coût de construction est certes plus élevé, mais l'énergie produite est supérieure car elles fonctionnent plus longtemps en mer. Ne plus « arroser » financièrement les communes, les communautés de communes, les départements, les régions, ... toutes ces collectivités qui veulent profiter de cette manne financière providentielle, devrait permettre de mieux financer ces réalisations qui éloigneraient des populations, les nuisances sonores, paysagères, électromagnétiques, ... Quant aux nuisances écologiques, faune et flore,

elles ne doivent pas être plus importantes en mer que sur terre.

Vive l'éolien raisonné !

Nathalie BOUCARD



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] EP projet éolien Communes de CHAMBON et PUYRAVAULT

De : Yvon Foucaud <idronydf@orange.fr>

Date : 30/04/2019 12:20

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, michel.broncard@orange.fr,
michel.gillard1@orange.fr, c.legourd@wanadoo.fr, remy.penigaud@gmail.com

Madame BEGUE,

Vous trouverez ci joint ma contribution concernant le projet en
enquête publique sur l'implantation de 12 éoliennes sur le
territoire des communes de Chambon et Puyravault.

Merci de faire le nécessaire sur le site de la préfecture- 17-et
la transmission au commissaire enquêteur.

Salutations

YVON FOUCAUD

C24

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée
par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

— Pièces jointes : —

Synthèse des observations et remarques fondamentales qui caractérisent
l'Avis Défavorable du projet éolien de Chambon et Puyravault.doc

30 octets

Synthèse des 09 Remarques fondamentales qui caractérisent l'AVIS DEFAVORABLE que je demande de donner au projet d'implantation du parc éolien (12 machines) sur CHAMBON ET PUYRAVAULT 17

1-La justification socio économique du projet n'est pas présentée dans le dossier soumis en enquête publique or nous ne connaissons pas le prix du KWH produit dont le montant est généralement 4 fois celui de L'EDF...C'est le consommateur qui paiera au regard de la CSPE(Contribution au Service Public de l'Electricité qui était de 8 Milliards d'euros en 2017) nous savons simplement que le taux de marche des éoliennes sera de 30% sur les 13 machines- Projet économiquement non rentable !

2-Le projet "*bafoue*" les grands principes du droit à l'environnement, du code de l'environnement, par de bilan de concertation ni d'association des habitants de Chambon et Puyravault à la définition du projet. Refus du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique d'organiser au début de celle-ci une réunion publique et d'échanges avec la population des communes concernées, ce qui constitue une faute grave du commissaire enquêteur dont il aura à justifier son refus dans son rapport, devant Monsieur le Préfet ;

3-Le projet est particulièrement mauvais pour la santé des habitants des deux communes avec des nuisances acoustiques en émergence hors limites stroboscopiques, le cadre de vie/stress)... Il est désastreux pour la faune, la flore, la biodiversité liée à la rupture des continuités écologiques, avec le triple barrage que forment les dispositions géographiques des 13 éoliennes !

4-Le projet modifie la structure organisée des villages, déprécie fortement la valeur du patrimoine bâti et il est dangereux au regard des statistiques fournies dans l'étude de dangers pour les habitants, les promeneurs, via les chutes potentielles des blocs de glace, la rupture des pales, les effondrements des mâts, les incendies ;

5-Le projet affecte gravement l'économie locale , Régionale liée à l'importance du tourisme dans les villages de la région aux portes de la côte atlantique, de La Rochelle, des îles, Rochefort/Mer, Royan...

6-Le projet crée les conditions d'une rupture sociétale inévitable entre ceux qui tireraient profit des "*généreux*" investisseurs et les autres qui subiraient les "*écrasantes machines 24h/24h*"...l'étude d'impact ne prend pas en compte cette condition humaine dans notre société fragmentée, fragilisée par des événements qui durent...et pourtant, les statistiques en Poitou -Charente étaient faciles à réaliser vu le nombre important de parcs éoliens en place !

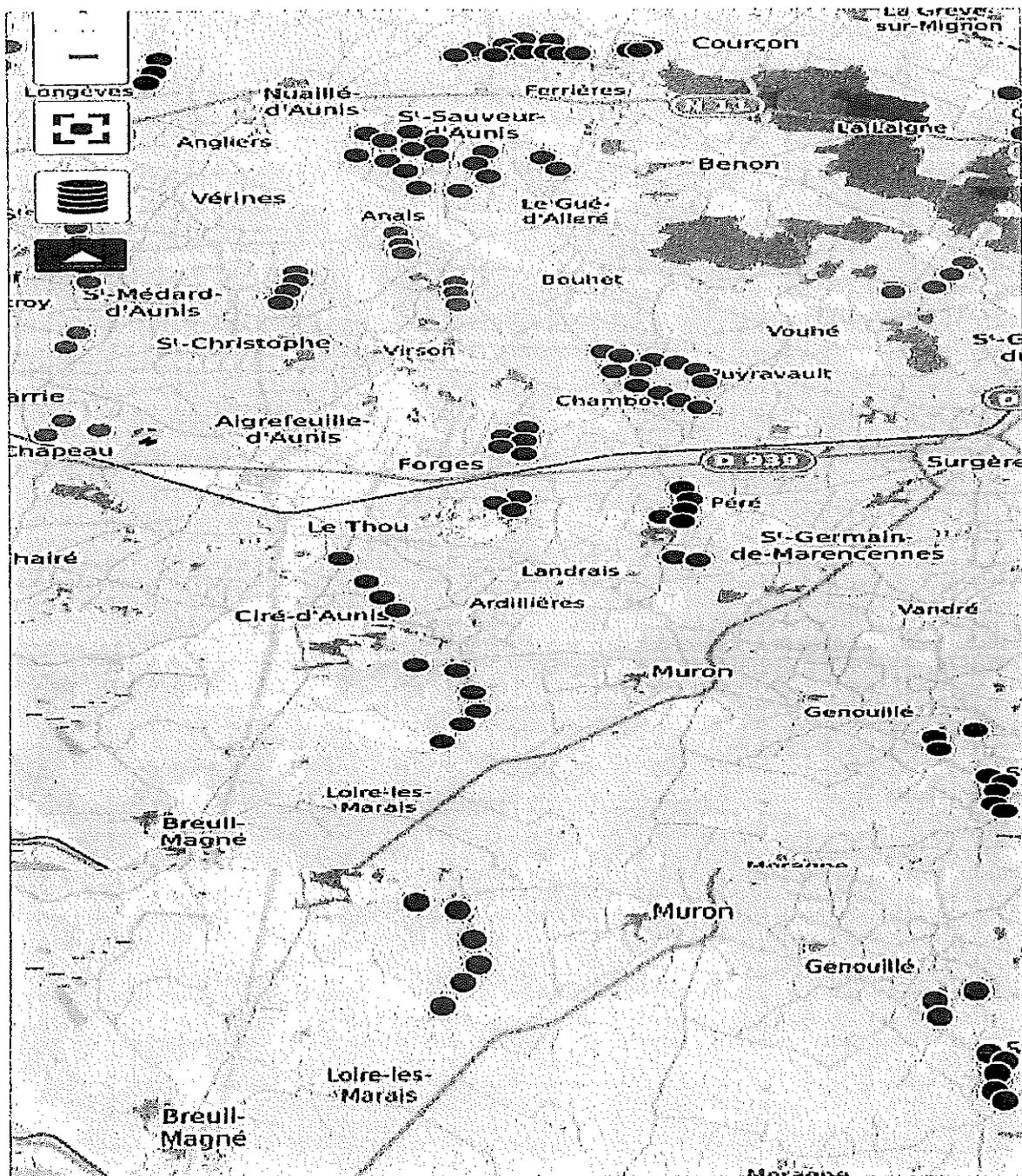
7-Le projet situé dans la plaine de l'Aunis et des marais est identifié sur la carte des vents en France avec 3 à 5m/sec , soit 10 km/h, et de façon épisodique 10 à 15 m/sec- soit 54 km/h, ce qui ne permet pas aux éoliennes de fonctionner à plus de 30% du temps ce qui rend ce projet inutile au regard des investissements lourds et sans effet sur les rejets du CO²... Sans doute serait il plus intéressant d'examiner la situation au regard du climat avec les effets des HFC (Hydrofluorocarbures) gaz destructeur de la couche d'ozone utilisés dans tous les systèmes de réfrigération et de climatiseurs depuis son adoption en 1987 selon le protocole de Montréal en remplacement de CFC (Chlorofluorocarbures)...

8-Le projet des éoliennes repose sur les méfaits de l'idéologie en politique énergétique qui , de façon paradoxale au regard de son type de fonctionnement intermittent, crée les conditions de rejets plus importants de CO² dans l'atmosphère par l'appoint obligatoire des centrales thermiques...ce qui n'est pas le but recherché pour le réchauffement climatique (l'Allemagne avec ses nombreux parcs éoliens produit aujourd'hui, 10 fois plus de Gaz à Effet de Serre (GES) par KWh que la France) ;

9-Le projet -Un de plus- en Charente Maritime qui n'a pas de justification !

10-L'excès nuit

Voir carte ci-après



Document à intégrer avant le 3 mai 2019 au registre d'enquête à la mairie de Chambon dans le projet d'implantation d'un parc éolien de 12 machines sur les communes de Chambon et Puyravault déposée par LA SOCIÉTÉ FERME ÉOLIENNE DE CHAMBON PUYRAVAULT AU REGARD DE L'Enquête publique ICPE l'Arrêté Préfectoral du 15/02/2019.

Yvon FOUCAUD le 30 avril 2019

lettre n° 25
annexée au registre
le 03/05/2019

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

Sujet : [INTERNET] contribution à l'enquête publique sur la ferme éolienne de Puyravault
Chambon

De : "TERRIOUX, Michael (SAINTES)" <michael.terrioux@colas-so.com>

Date : 30/04/2019 16:00

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

C25

Vous menez actuellement une enquête publique afin d'envisager l'autorisation du projet éolien cité en objet.

Nous souhaitons vous faire part de notre intérêt pour la concrétisation de tel projet.

En effet, ce type d'opération nous permet de maintenir notre activité et donc nos emplois sur le territoire.

Je rajouterai également, que dans un contexte de réduction des dotations publiques aux collectivités locales, ce projet permettrait notamment aux communes

concernées, d'améliorer sensiblement l'état de leur patrimoine routier, le financement de l'amélioration des routes d'accès étant assuré par l'opérateur du parc éolien.

Pour finir, je tenais à signaler le sérieux de l'entreprise VOLKSWIND, pour qui nous travaillons sur des projets similaires dans la région.

En conclusion, en tant que chef d'agence de l'entreprise Colas Sud-Ouest, je souhaite émettre un avis favorable sur cette enquête publique.

Cordialement,



Michaël TERRIOUX
Chef d'Agence
Tél. 0546742519 - Fax 0546748148 - Mobile 0660293107
michael.terrioux@colas-so.com

lettre n° 26
annexée au registre
le 03/05/2019

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

C26

Sujet : [INTERNET] implantation d'éoliennes
De : Fabrizio Ruspoli <fabrizioruspoli@yahoo.fr>
Date : 30/04/2019 19:56
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Comment ose-t-on parler de transition énergétique, d'écologie et d'environnement lorsque des projets éoliens menés par des lobbys sans vergogne proposent des socles de 1500 tonnes de béton injectés dans les sols pour soutenir des mâts de 180 m de haut, surmontés de lumières clignotantes et de pales dont la rotation génère un bruit anxigène menaçant gravement la santé des riverains

Comment ose-t-on parler d'intégration dans le paysage alors que région après région

le gouvernement et nos gouvernants ont décidé de saccager les plus beaux paysages de France en ignorant les riverains prisonniers des lois liberticides pondues au nom de la transition énergétique.

Comment ose-t-on parler d'écologie alors que ces projets menacent directement l'avifaune, les migrations, le bétail, la flore, les paysages etc....

De qui se moque-t-on?

Il faut se réveiller et unir nos forces MASSIVEMENT contre tous ces projets éoliens iniques et destructeurs.

lettre n° 27
annexée au registre
le 03/05/2019

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIEN de Chambon et Puyravault

De : Michaëlle PROUTEAU <m.prouteau@yahoo.fr>

Date : 01/05/2019 17:10

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

ENQUETE PUBLIQUE

C27

PROJET EOLIEN de CHAMBON et PUYRAVAULT

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon OPPOSITION à l'implantation d'éoliennes sur les communes de CHAMBON et PUYRAVAULT

En effet, propriétaire d'une maison depuis bientôt 20 ans dans un village rural, je suis opposé à cette installation pour les raisons suivantes :

- nuisances visuelles (plus de 180 m de haut, ce ne sont pas les palisses et arbres qui cacheront ses géantes)
- conséquences sur la santé des riverains
- saturations visuelles (plus de 200 éoliennes en projet en Aunis)
- problème de démantèlement (dans 20 ans, qui se chargera des réparations ou du démantèlement de ces éoliennes, les propriétaires terriens?)
- capacité réelle de production électrique.

Pourquoi la majorité des projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine concernent la Charente Maritime et particulièrement l' Aunis ? Alors que nous sommes une région comprenant 12 départements.

La décision doit être prise par les premiers concernés : LES

HABITANTS.

Les habitants auront les nuisances et pas les bénéfices.

En espérant que notre cris d'alarme soit entendu par les élus et la Préfecture.

Je donne un AVIS DEFAVORABLE au projet

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur Philippe PROUTEAU
1 rue du Quartier Levreau
17290 FORGES

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de CHAMBON et PUYRAVAULT

De : Michaëlle PROUTEAU <m.prouteau@yahoo.fr>

Date : 01/05/2019 17:12

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

28

ENQUETE PUBLIQUE

PROJET EOLIEN de CHAMBON et PUYRAVAULT

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon **OPPOSITION** à l'implantation d'éoliennes sur les communes de CHAMBON et PUYRAVAULT

En effet, propriétaire d'une maison depuis bientôt 20 ans dans un village rural, je suis opposée à cette installation pour les raisons suivantes :

- nuisances visuelles (plus de 180 m de haut, ce ne sont pas les palisses et arbres qui cacheront ses géantes)
- conséquences sur la santé des riverains
- saturations visuelles (plus de 200 éoliennes en projet en Aunis)
- problème de démantèlement (dans 20 ans, qui se chargera des réparations ou du démantèlement de ces éoliennes, les propriétaires terriens?)
- capacité réelle de production électrique.

Pourquoi la majorité des projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine concernent la Charente Maritime et particulièrement l' Aunis ? Alors que nous sommes une région comprenant 12 départements.

La décision doit être prise par les premiers concernés : **LES HABITANTS.**

Les habitants auront les nuisances et pas les bénéfices.

En espérant que notre cris d'alarme soit entendu par les élus et la Préfecture.

Je donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Madame Michaëlle PROUTEAU
1 rue du Quartier Levreau
17290 FORGES

Sujet : [INTERNET] Projet d'implantation de 12 éoliennes sur le territoire de Chambon et Puyravault

De : Bernadette Foucaud <mbfbarth@orange.fr>

Date : 02/05/2019 10:32

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, remy.penigaud@gmail.com, c.legourd@wanadoo.fr

C29

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous venons périodiquement avec mon mari originaire de FORGES dans cette belle et paisible région de l'Aunis qui depuis quelques temps est "défigurée" par des éoliennes...

Le contraste est saisissant entre les grandes zones agricoles, les villages bâtis au fil des siècles selon une organisation du moment et puis soudain, nous apercevons ces mâts très hauts avec la rotations des pales, le bruit et les flash lumineux de signalisation ...un autre monde !

Je souscris tout a fait à la position de mon mari en considérant qu'il faille donner un Avis Défavorable a ce projet qui n'apporte rien sur les économies de rejets de CO² dans l'atmosphère, car dans ce projet faut- il encore examiner toutes les facettes du projet et pouvoir faire une analyse critique- avantages/inconvénients- pour admettre que ce projet apporte plus d'inconvénients qu'il génèrent d'avantages !

Monsieur le Commissaire Enquêteur, outre les aspects importants liés à la santé des habitants des villages concernées, examinez avec soin et ouverture d'esprit l'aspect sociétal d'un tel projet ou demain, il y aura là aussi,

une fracture plus grande dans ce milieu rural entre ceux qui sont pour ce projet- sans savoir l'expliquer- Idéologie- et ceux qui sont contre !

Les énergies renouvelables peuvent se décliner différemment notamment avec l'hydraulique, la biomasse, le photovoltaïque raisonné sans défricher tant d'arbres absorbant naturellement le dioxyde de carbone...cela doit représenter pour vous

Monsieur le Commissaire Enquêteur une contreproposition au projet proposé... Qui peut lire et comprendre les 700/900 pages du dossier sans se "perdre" au fil des renvois et des répétitions sans doute recommandées par la méthodologie d'analyses des études obligatoires pour une ICPE ..

Monsieur le Commissaire Enquêteur je vous prie de noter mon Avis Défavorable motivé pour le projet de Chambon et Puyravault !

Respectueuses Salutations

Bernadette FOUCAUD-BARTHABURU
64320-IDRON

C 30

Sujet : [INTERNET] Enquête publique ferme éolienne de Puyravault et Chambon

De : FALLOURD Aline <Aline.Fallourd@unicem.fr>

Date : 02/05/2019 18:13

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : DUDILOT Frédéric <Frederic.DUDILOT@unicem.fr>, BERTON Joelle <Joelle.BERTON@unicem.fr>, DELHAYE Christophe <Christophe.DELHAYE@unicem.fr>, "GAZZARIN, Patrice (Guerville) FRA" <pgazzarin@gsm-granulats.fr>, AUDOIN Vincent <audoin.pres@orange.fr>, Laure Fontaine <laure.fontaine@imerys.com>, PERRET, Loïc <loic.perret@colas-co.com>, "HAOUASSI, Boris (ST-PORCHAIRE)" <boris.haouassi@colas-so.com>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'UNICEM Nouvelle-Aquitaine représente les entreprises spécialisées dans l'extraction et la production de granulats (calcaires, éruptifs, alluvionnaires, recyclés), de minéraux industriels (silice, calcaire pour la chaux, les amendements agricoles, gypse pour plâtre, roches ornementales...) et dans la production et le transport de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortiers, pompes à béton, adjuvants ...).

En Nouvelle-Aquitaine, la filière compte 345 entreprises, 740 établissements productifs et représente 4 300 emplois directs et 20 000 emplois indirects non délocalisables pour un chiffre d'affaires global de plus d'1 milliard d'euros annuel.

Les entreprises de la filière Carrières et Matériaux de Construction, contribuant directement au dynamisme et à l'attractivité du territoire, sont conscientes de leur double responsabilité d'acteurs économiques de premier plan pour les territoires et de gestionnaires d'une ressource clé pour le cadre de vie et l'aménagement du territoire.

A ce titre, la profession s'engage en faveur du développement durable depuis plusieurs décennies à travers la Charte Environnement des Industries de Carrières créée en 1992, et le déploiement depuis quelques années auprès de nos entreprises, d'une Charte RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) prenant en compte l'ensemble des thématiques du développement durable.

Aussi, nous souhaitons souligner l'intérêt du projet de parc éolien sur les communes de Puyravault et Chambon, visé par l'enquête publique. Dans le respect des règles d'urbanisme et environnementales, ce projet s'inscrit dans le processus de transition énergétique par le développement d'énergies renouvelables et s'intégrera dans un développement local et durable. De plus, la construction de ce parc éolien sera source d'emplois, durant la phase de travaux mais également par la suite lors de son exploitation, contribuant ainsi au développement d'une économie locale en secteur rural, non délocalisable et s'appuyant sur les ressources naturelles du territoire.

Nous souhaitons donc vous faire part de notre avis favorable quant à la création de ce parc éolien.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Président,

Aline FALLOURD
Chargée de mission
06.38.63.54.51



UNICEM Nouvelle-Aquitaine

Délégation territoriale Poitou-Charentes

21 rue Claude Berthollet - ZI République III
86000 POITIERS

05.49.38.15.80

nouvelle-aquitaine@unicem.fr

www.unicem.fr



Su j e t : [INTERNET] Projet d'implantation de 12 éoliennes Chambon Puyravault

De : estelle.prunier@laposte.net

Date : 03/05/2019 11:27

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

C31

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite le lieu dit blameré sur la commune de Puyravault depuis presque 10 ans, et je suis contre le projet de ce parc pour les raisons suivantes:

- Aujourd'hui depuis mon jardin j'ai une vue dégagée sur les champs et si ce parc se réalise, j'aurai un parc de 12 éoliennes de 180m de haut !

- Conséquences sur la santé des riverains : qui s'en préoccupe réellement ?

- La décision d'implanter des éoliennes devrait être prise en concertation avec les habitants des communes car nous sommes les premiers concernés, avant de privilégier des intérêts économiques !

Je suis contre ce projet. Comment peut on envisager autant d'éoliennes sur si petit territoire !

Mme PRUNIER Estelle

14 route de la macre

Blameré

17 700 PUYRAVAULT

Sujet : [INTERNET] observations enquête public Projet éolien Chambon-Puyravault
De : Jean-Pierre ROI <roipuy@orange.fr>
Date : 03/05/2019 14:24
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

C32

Bonjour,

Merci de prendre en compte les observations et les pièces annexées dans le cadre de l'enquête publique du projet de Parc éolien de Chambon-Puyravault

Bien cordialement

Jean-Pierre ROI

~~— projet eolien piece n°1.jpeg —~~

Enquête publique Ferme Eolienne Chambon-Puyravault

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Le projet mis à l'enquête appelle un certain nombre d'interrogations sur la forme et le fond

Sur la forme

Comment une Société de droit privé peut-elle s'arroger le droit d'occuper tout un territoire par un projet pharaonique de 12 éoliennes de 180 m de hauteur au mépris de toutes ou parties des lois ou réglementations nationales ou européennes ?

N'existent-t-il pas de règles pour qu' un tel projet, qui doit relever de l'intérêt général, soit le résultat d'un appel à projets lancé, de façon similaire aux projets off-shore et piloté par des instances publiques ou para-publiques et qui laisse latitude de proposer des solutions alternatives dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

Une telle entreprise au capital de seulement 1000 € peut-elle avec l'accord de quelques propriétaires fonciers imposer un projet bravant en toutes ou parties les règles de droit en matière d'environnement et de protection de la flore, de la faune et surtout de l'espèce humaine.

Sommes-nous dans une nation où règne "le fait du prince" ou dans une démocratie où les citoyens revendiquent plus que jamais le droit à l'expression et au respect.

Si le besoin de faire évoluer les pratiques et les objectifs en matière de production, de consommation et d'économie d'énergie sont indéniables et nécessaires ceux-ci ne peuvent être issus que d'action et de choix dans le cadre d'une démarche démocratique et concertée.

Un nouveau projet de loi n'est-il pas en cours d'élaboration?

Où et quand a eu lieu la concertation citoyenne et publique avant la mise à l'enquête de ce projet "ficelé" avec un semblant d'avis des deux collectivités concernées ?

On ne peut que faire le constat (Pièce n°1) que le Conseil Municipal de Puyravault a refusé tout débat public lors de sa délibération du mois du 14 Décembre dernier.

On notera que 4 membres, et non des moindres, soit le quart de l'équipe municipale, sont directement ou familialement impliqués ou intéressés dans le projet au regard de l'identité des promesses signées au titre de l'occupation foncière et jointes au dossier

Qui plus est le Maire de la Commune se trouve être le Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud et donc l'interlocuteur désigné des porteurs de projets éoliens pour le compte de cette Collectivité, le Président s'y refusant pour éviter toute prise illégale d'intérêt .

N'y a-t-il pas collusion des genres?

Or cette Collectivité, première concernée par les retombées fiscales d'un tel projet, a dans sa séance plénière du 16 Avril dernier émis, à une importante majorité, **un avis tout à fait défavorable** à ce projet en cohérence avec son propre Projet de Territoire 2015-2030 (voir extrait , pièce n°2) qui ne renie pas l'énergie éolienne "*mais en préservant les sites d'un point de vue écologique mais également paysager*".

Cet avis est bien sûr de la plus grande importance dans l'appréciation du projet soumis à enquête. On peut vraiment regretter que cet avis n'ait pas pu s'exprimer plus tôt faute d'une concertation publique et donc d'une connaissance plus compréhensible et approfondie du dossier par la population.

On pourra être étonné par les propos tenus par les Maires de Chambon et Puyravault à

l'occasion de cette réunion (voir extrait de presse , pièce n°3).L'un a reconnu publiquement avoir négocié "de gré à gré" avec les promoteurs ! Quand à son collègue puyravais, il promet à ses administrés une baisse de la fiscalité équivalente aux ressources nouvelles (lesquelles ?) issues du projet. Comment prendre un tel engagement pour l'avenir? Les Conseils Municipaux se renouvellent tous les six ans et la prochaine échéance est en 2020...

Cet édile ne semble pas appréhender au regard de ses propos que si un tel projet était autorisé il serait l'annonce de "la chronique d'une mort annoncée" de la Commune à moyen et long termes.

Indépendamment des habitants actuels, jeunes et moins jeunes qui auront à subir les effets nocifs sur leur mode et cadre de vie et leur santé, il ne faudra plus espérer aucun développement de l'habitat et donc la non-perception des recettes fiscales qu'il aurait généré, car le secteur urbanisable (non identifié ni pris en compte dans le dossier ainsi que certaines constructions existantes récentes) est impacté par toutes les éoliennes. Donc plus d'école, plus de gites...une population vieillissante et peu fortunée. Un village en ruines dans 30 ans... Quelle qualité de vision prospective derrière de tels propos !

On peut comprendre, qu'au regard de ces éléments, le peu d'empressement de ces Maires et de leur Conseil Municipal à vouloir publiquement débattre du projet.

Ce débat doit donc avoir lieu avant tout avis formalisé du Commissaire Enquêteur et a fortiori de l'autorité compétente pour accorder ou pas une autorisation définitive.

Il en va du fonctionnement normal de nos instances démocratiques dont le Président de la République a pris récemment l'engagement de conforter leur fonctionnement et le respect du droit d'expression des citoyens .

Il serait aussi très pertinent de préconiser la mise en oeuvre de la demande de moratoire formulée par le Conseil Départemental auprès de l'Etat par la voix de son Président et actée par la délibération de cette instance lors de sa session de Mars dernier.

De même si on se place sur le plan régional, les énergies renouvelables sont aussi une compétence de la Région, et compte tenu de la concentration anarchique des projets éoliens sur le seul secteur nord de la Charente Maritime, cela nécessite un avis formel de cette collectivité en justification de cette situation. Il semblerait notamment en terme de cohérence de la répartition territoriale des sources d'énergie que l'agglomération bordelaise justifierait la proximité de parcs éoliens d'une certaine densité si l'on juge cette forme d'énergie la plus pertinente.

A ce stade des observations qu'il soit bien clair qu'il n'y a pas d'opposition frontale à l'utilisation de l'énergie éolienne mais un usage pragmatique, raisonnable et concertée
Donc **NON** à l'éolien industriel basé uniquement sur des intérêts financiers et spéculatifs au détriment des usagers qui payent au prix fort cette forme de fourniture d'électricité (taxes et autres charges) et subissent les impacts des générateurs sans bénéficier d'aucun avantage.

OUI, avant tout, à toute démarche d'économie d'énergie notamment dans l'habitation, *l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas .*

OUI à la recherche d'autosuffisance dans tous les projets de construction.

OUI en particulier à l'utilisation de l'énergie solaire dans les constructions existantes ou nouvelles.

OUI à la méthanisation, à l'utilisation des déchets pour produire de l'énergie.

OUI par exemple pour notre territoire Puyravault Chambon et les communes environnantes à un projet cohérent et complet pour satisfaire les besoins d'énergie pour la population concernée et avec notamment une (1 et pas 12) éolienne de hauteur et d'envergure

minimale et à plus de 1500 mètres de toute habitation ou lieu de vie. Cette installation serait complétée par une politique incitative, d'économie d'énergie, de mise en place de panneaux solaires (en particulier sur les bâtiments agricoles ou industriels), de valorisation de l'utilisation du bois en combustible (la Commune de Puyravault est propriétaire de parcelles de bois)...Ce projet devrait être d'initiative publique (région,département, CDC, communes...) avec éventuellement un financement participatif et donc une possibilité d'intéressement économique de la population concernée.

Un vrai projet citoyen et éco-responsable !

Je pense sur ce point m'associer totalement aux observations formulées sur ce dossier par Madame Nathalie Boucard qui a fait, par ailleurs, la démonstration publique de sa probité, de son attachement et de son dévouement à la gestion et la défense de l'intérêt public.

Depuis des centaines d'années nos " anciens" avaient su avec intelligence, en respectant les paysages et leur environnement, construire avec une architecture adaptée à la région du lieu d'implantation de magnifiques moulins à vent aujourd'hui classés pour certains en monument historique ou que l'on a plaisir à voir se restaurer , pour gérer leurs problèmes de production d'énergie pour de multiples usages.

Nous sommes loin de ce véritable massacre de notre environnement et cadre de vie promis par l'installation de 12 machines équivalentes en volume et hauteur à 12 "demi Tour-Eiffel" ou 12 "tours Montparnasse" avec la rotation de pales en plus , dans une plaine aunisienne pratiquement dénuée de toute végétation occultante et atténuante d'impact visuel et auditif. Le projet prévoit même avec l'accord municipal un arrachage de très belles et hautes haies...Inadmissible.

De plus, notre Département, hautement touristique par ailleurs, et placé en vigilance rouge par rapport à la prolifération des moustiques tigres, verra se priver d'une quantité inconnue mais importante("on comptera les morts après la mise en service" dicit le dossier) de chauves-souris qui outre leur intérêt au niveau de la biodiversité, peuvent détruire en moyenne 2000 moustiques par sujet et ainsi on va concourir sciemment à augmenter le risque très sérieux d'un développement des maladies tropicales graves de type *dengue*, *chikungunya* et autres .*Les autorités sanitaires commencent sérieusement à se préoccuper de ce risque.* Où est leur avis sur ce point ?

Notre génération a-t-elle vraiment le droit de prendre de tels risques et de ne pas appliquer le principe de précaution? **Non, non et non** car demain ceux qui auront pris des décisions irréversibles et irresponsables ne seront plus là pour répondre de leurs actes. Donc une décision validée , débattue et prise avec l'accord d'une majorité identifiée s'impose.

Le débat public et citoyen est absolument nécessaire pour informer, s'interroger et proposer des solutions alternatives, ou pas, avant toute décision.

Sinon la contestation au-delà de l'aspect juridique pourrait, dans le contexte de l'ambiance actuelle de notre société, prendre des formes de contestations plus violentes qui ne pourront qu'accentuer la fracture sociale qui s'est créée dans notre pays.

Tout cela va à l'encontre des efforts faits par nos dirigeants nationaux pour apporter des apaisements à l'angoisse qui gagne la population sur beaucoup de sujets même si le volêt environnement ne semble pas être actuellement un sujet majeur de leurs préoccupations. Alors Monsieur le Commissaire enquêteur, de grâce, demandez l'organisation d'une véritable concertation publique et je m'associe à ce titre (et à toutes les observations de son mémoire) totalement à la démarche de Monsieur Yvon Foucaud à l'occasion de cette enquête. Avant de finaliser votre avis je vous laisse la responsabilité d'en solliciter

l'organisation auprès des autorités compétentes.

Sur le fond

Au-delà de ces observations de forme et d'ordre général, le dossier technique soumis à cette enquête présente, outre des détails très généralistes qui "noient" l'assimilation et la compréhension du dossier, beaucoup de lacunes par rapport à la spécificité et la réalité du territoire impacté et n'apparaît pas très sérieux sur certains points.

On peut relever en particulier :

- que les données semblent arrêtées à l'année 2016

C'est ainsi que nombre de projets de parcs éoliens sur d'autres territoires adjacents (Forges, Péré, Landrais...) ne sont pas évoqués, ni pris en compte en terme d'impact paysager notamment.

- que le type de générateur n'est pas défini et que par conséquent il est impossible d'apprécier les paramètres liés à leur fonctionnement
- que la cartographie n'est pas mise à jour notamment sur le plan du bâti et des secteurs potentiels de développement de l'habitat ce qui a pour effet de minimiser les impacts du projet notamment au sud et ouest de la commune de Puyravault
- qu'aucun montage photo ne fait apparaître les impacts par rapport au secteur sud-est de la même commune qui pour l'essentiel subit la proximité des éoliennes situées sur celle de Chambon.

On perçoit nettement que cette mise en situation porte pour l'essentiel sur cette dernière commune au regard sûrement de l'avis favorable plus explicite des élus de cette commune par rapport au projet. De plus la lecture "informatique" en est assez difficile.

On peut être extrêmement surpris et dubitatif à la lecture des réponses faites par le pétitionnaire aux observations pertinentes des services de l'Etat (mémoire complémentaire) qui n'ont qu'un caractère évasif et nullement affirmatif ou étayé, voire négatif quand il s'agit par exemple de répondre à la nécessité de solliciter une dérogation ("*si on demande une dérogation le projet n'est plus viable*")

Qui fait la loi ? Il est dommageable que l'Etat n'émette aucun avis par rapport à ces réponses.

Pourquoi la MRAE n'a-t-elle émis aucun avis dans les délais ce qui rend celui-ci favorable de droit. Manque de temps pour répondre ou acte de facilité ? La présence de cette structure à un débat public permettrait d'avoir probablement la réponse.

Quelle surprise de lire que les espaces en pied d'éolienne doivent être entretenus de telle façon à être exempts de toute végétation afin ne pas attirer la faune qui pourrait être tuée par la rotation des pales... Un comble !

C'est donc 5.2 hectares de terres agricoles les meilleures de France en terme de productivité qui seraient ainsi sclérosées à tout jamais alors que le monde agricole se bat, à juste titre, pour que les surfaces cultivées soit préservées au maximum, sans parler de la déstructuration souterraine provoquée par les massifs en béton. Plus de 5 ha de désert ! (voir le spectacle sur les sites existants)

La terre agricole est rare et chère mais à l'échelle financière d'un projet d'éolien industriel c'est "epsilon" (cf. la rémunération des propriétaires fonciers)

J'en parle très librement et sereinement car j'aurais pu avec mes héritiers, si j'avais répondu aux sollicitations alléchantes de ces "rapaces financiers", être dans le clan de ces "heureux propriétaires"...

Mais j'ai eu une longue carrière pour le compte d'une importante collectivité territoriale dans le domaine notamment de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace et du territoire et je

sais donc autrement que par de beaux discours ou de belles promesses respecter l'environnement, le cadre de vie et la santé de la population...

Pour ne pas alourdir mes propos et ne pas reproduire à l'identique des observations très pertinentes formulées par différentes personnes je vous prie de prendre acte que j'approuve et suis totalement solidaire des mémoires, déposés en format numérique, notamment par

- Madame Nathalie Boucard
- Monsieur Yvon Foucaud
- Monsieur Michel SOULARD pour le compte de l'association VLC qui a vécu les

mêmes problématiques sur le dossier récent de Villeneuve la Comtesse
J' y joins (pièce n°4) les documents fournis par Monsieur Michel DESPLANCHES lors de l'enquête publique du projet de Forges d'Aunis qui sont parfaitement transposables , de part leur objectivité et leur neutralité, au dossier de Chambon- Puyravault.

En conclusion et pour ne pas se restreindre et s'enfermer dans un débat pro ou anti-éolien il convient de rester objectif par rapport à la problématique locale qui concerne particulièrement tout le Nord du département et qui a été parfaitement résumée par les propos récents de Monsieur Dominique BUSSEAU Président du Conseil Départemental parlant du "lobby éolien":

"Ce sont des gens sans foi ni loi qui se fichent pas mal des aspects environnementaux.

Ils ne développent qu'une vision purement mercantile. Il y a actuellement plusieurs centaines d'éoliennes en projet en Charente-Maritime c'est inacceptable !

Ce n'est pas le principe de l'éolien que nous combattons, mais bien l'excès d'éolien".

Dans l'attente d'un débat public et d'une véritable concertation sur ce dossier,

j'émet un avis TRES DEFAVORABLE au projet présenté.

Cet avis et les causes qui le génèrent sont partagés par mes héritiers propriétaires fonciers à Puyravault à savoir:Mme Sandrinne ROI,Mme Karine SERVILLAT,Mme Florence PROUX.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait à Puyravault le 02 Mai 2019
par Jean-Pierre ROI

1 Chemin des Epinettes
17700 PUYRAVAULT

roipuy@wanadoo.fr

Conseil Général 45 % 14 084,16
Fonds propres 17 213,98
TOTAL TTC 31 298,14

Pièce n° 1

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la création de deux postes d'agent receveur aux fins de et à temps non complet, afin de décaler les opérations de recensement 2019, pour la période du 3 janvier 2019 au 16 février 2019.

Mme Marie FLEURY, coordinatrice du recensement national que deux chiens ont été défilés, va son attention à Mme Lise BLAURET et l'autre pour M. Nathan RAMBEAU. Une aide forfaitaire de 1 272 € est attribuée par l'INSEE.

Le conseil municipal, à la majorité, avec 10 voix pour et 1 voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SPA de la Rochelle, qui accueillera tout chien ou chat errant ou abandonné, qui lui serait déposé à son refuge de Lagord par les services de notre commune et effectuera toutes les démarches et recherches utiles pour retrouver les propriétaires ou assurer leur placement dans un nouveau foyer. (Sauf les chiens de 1^{re} catégorie). En compensation, notre commune s'engage à verser une participation de 514 €, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide de changer de prestataire pour le remplacement des deux photocopieurs (mairie et école) et d'accepter la proposition de SURAM sise à Niort qui offre un coût trimestriel de la location pour deux copieurs neufs à 662,00 € TTC. Actuellement, le loyer trimestriel des deux copieurs dont un réamorti, est à 756 € TTC.

Compte rendu de la Commission de développement durable : la commission s'est réunie le lundi 3 décembre avec la présence de Mme Lucille GRIZFAU de Nature Environnement 17 et des Présidents des associations de chasse pour évoquer la création des 10 panneaux thématiques qui seront installés sur le sentier pédagogique. L'installation des panneaux est prévue en avril 2019.

Point sur les travaux de sécurisation à l'entrée de la route de la Chardonnière : rapporteur M. Gérard ALAIRE : les travaux sont pratiquement terminés. Il reste à combler l'ilot et les accotements.

Consultation citoyenne pour avis sur le projet parc éolien : vu que l'enquête publique portant sur le projet de ferme éolienne Chamblon-Puyravault devra avoir lieu en février 2019, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas faire de consultation citoyenne pour avis en temps envisagée. Les administrés auront l'occasion de donner leur avis sur le projet lors de cette enquête publique.

Divers :

- ✓ 67 enfants inscrits pour le spectacle de Noël.
- ✓ Le tracteur et les défibrillateurs ont été achetés.
- ✓ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le vendredi 25 janvier 2019 à 20h30 et le vendredi 8 mars 2019 à 20h30

Lévée de séance : 22 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Raymond DESILLE



Un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire

Un développement durable du territoire passe en outre par la préservation des ressources naturelles sur le long terme, en limitant les impacts environnementaux et en maintenant les grands équilibres écologiques. Un territoire rural harmonieux et équilibré offre différentes valeurs et ambiances : comme le ressourcement, l'isolement, la sérénité, le terroir, la convivialité, et l'existence d'une vie plus saine⁴. Du fait de la dispersion de sa population, un territoire rural ne peut pas disposer d'une desserte en transports collectifs suffisante pour répondre à tous les besoins des habitants.

Mais depuis quelques années, des dispositifs de transports innovants sont mis en œuvre afin de lutter contre les difficultés d'accessibilité aux services, cela dans le cadre d'un développement durable.

Le territoire doit à la fois mettre en place des conditions de développement et d'épanouissement idéales, pour les entreprises et leurs salariés, avec notamment une politique de déplacements adaptée et une qualité environnementale optimale. Il est nécessaire de développer un territoire durable où il fait bon vivre, loin de la pollution et des embouteillages.

4) SIVIC, Principes de l'attractivité et de développement durable d'un territoire rural, de l'INRAE, 2012-2015, 168 p.
5) SIVIC, La mobilité rurale : principes de l'attractivité et de développement durable d'un territoire rural, de l'INRAE, 2012-2015, 168 p.
6) SIVIC, 2015, p. 114.

Mairie de Puyravault
Monsieur Reina, Commissaire Enquêteur,
5 rue du stade
17700 PUYRAVAULT

Celles sur Belle,
Le 04 avril 2019

Objet : Soutien au projet éolien

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 68 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Ainsi, le développement d'un parc éolien à Puyravault et Chambon entre parfaitement dans cette dynamique. Développer le parc éolien c'est :

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixe la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.

Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.

- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du Territoire j'apporte mon soutien plein et entier au projet de la ferme éolienne de Puyravault Chambon.

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 3 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

M. Bernard BOCHE
Directeur D'Activités



6 avril 2019 9:00 → 12:30

9 avril 2019 10:30 → 12:30

10 avril 2019 9:30 → 12:30

11 avril 2019

12 avril 2019

13 Avril 2019 4^{ème} femmees, 2^{ème} en Nainie de Supremat

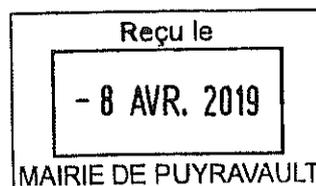
Je constate que le club de la commune se trouve
en place des édiennes sur leurs terres

(Pas clonal) Il enquête publique via a pas
en ligne (Pas clonal) Ce projet est trop
près des maisons d'habitations de village.

R

R

13



Monsieur le commissaire enquêteur

Mairie
5 rue du Stade
17700 PUYRAVAULT

Poitiers, 3 avril 2019

Objet : Enquête publique
Ferme éolienne de PUYRAVAULT CHAMBON

Monsieur le commissaire enquêteur,

La réflexion globale, initiée par notre fédération, autour du développement durable qu'est la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, nous conduit à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement et de la Loi de transition énergétique, nous y incitent également fortement en particulier avec l'objectif de 2030 à 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.

Ainsi, le développement d'un projet sur la commune de PUYRAVAULT entre parfaitement dans cette dynamique, développer le parc éolien c'est :

- Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des émissions de gaz à effet serre.

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

1) l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;

2) l'adaptation au changement climatique ;

3) La lutte contre la pollution atmosphérique ;

4) la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;

5) le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

Élaboré sous la responsabilité du Conseil régional, le SRADDET devait être approuvé avant le 1er janvier 2019, à la suite de quoi les schémas sectoriels encore en vigueur – dont les SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) – deviendront caducs.

Pour mémoire, la Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2 à 2010) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixait la

Adresser toute correspondance :

26, rue Gay-lussac - B. P. N° 20958

86038 – POITIERS CEDEX

Tél : 05 49 61 49 75 - Fax : 05 49 44 09 44 – E Mail : pchar@fnftp.fr

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

16 avril 2019 10:30 → 12:30

17 avril 2019 9:00 → 12:30

23

Il ne s'agit nullement d'un plaidoyer pour ou contre l'éolien. Il s'agit seulement de se demander comment peut-on autoriser la construction de la taille gigantesque prévue (180m de hauteur) aussi près de maisons d'habitation et du village.

On voit de plus en plus d'éoliennes fleurir dans notre département disséminées ça et là dans nos campagnes. Comment ne peut-on pas envisager des regroupements de ces éoliennes dans des endroits moins visibles et plus déserts. Notre département a une vocation touristique et nous sommes entraînés de le massacrer par une pollution visuelle. Quel paradoxe aussi à l'heure où l'on parle tellement d'écologie, de pollution, de pollution ainsi des terres agricoles par des tonnes de métrés cubes de béton qui seront irréversibles.

Pour en revenir à notre village de Puyravaud, il semble vraiment aberrant d'envisager de telles éoliennes, j'y reviens si près de habitations et on a du mal à imaginer l'impact que cela va avoir sur notre environnement vu leur taille impressionnante, beaucoup plus haute que celle que l'on a eue à Peri, ou dans d'autres villages environnants. Comment la commune a-t-elle pu se laisser entraîner dans une telle aventure, probablement très influencé aussi par Chambon. Les retombées économiques pour la commune ne seront pas à la hauteur des enjeux environnementaux. Les lobbys éoliens sont extrêmement puissants et nous sommes leurs victimes.

Surprenant aussi le nombre de personnes du village qui sont contre ce projet, et qui n'osent pas le manifester par écrit.

D. Berthel

18 avril 2019 10:30 → 12:30

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

4 Ce projet ne peut avoir lieu pour le moment. Je précise que je ne suis pas contre les éoliennes; je suis contre les éoliennes à moins de 4 km de nos habitations! Nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour saisir ce que les éoliennes impliquent outre des nuisances sonores (ondes?). Je n'ai aucune envie de déménager. Nous sommes en démocratie. La manière des classes et de faire un référendum... par ailleurs, on ne peut pas être à la fois juge et parti. De voir que ce sont des élus de la commune qui vont à la fois trancher sur la question et percevoir des dividendes me fait soulever... bref, avant de mener ce projet à bien, il faut consulter Tous les Blaméziens & Sygatois. De mon côté, ma conviction est faite. Je souhaite offrir autre chose à mes enfants qu'un endroit truffé d'éoliennes, d'ondes etc. pour grandir. Merci de m'avoir lu... et de grâce, **CONSULTEZ-NOUS!**

5 Nous avons besoin d'énergie renouvelable, c'est un fait. maintenant parlons de ce projet. Il est actuellement basé pour le côté liennos. quelles avantages apportent ce park. A ma connaissance rien pour ma famille. J'ai une vue magnifique sur toute la campagne. Me mettre ce park à 1 km de chez moi ruinera mon bien immobilier nécessairement acquis (d'ailleurs j'ai bien à préciser que le notaire ne m'a pas prévenu de ce dossier). J'aurais une nuisance visuelle importante. du bruit régulier... Je souhaite léguer à mes enfants une bonne santé. mettre ce projet si proche de ma maison est un risque potentiel. A la vue des informations que j'ai, ce projet apporte plus de mal à la communauté que de bien. je vous dis par conséquent **NON** à ce projet. je reste à l'écoute du projet et faite de même venez en parler directement. Mr JOURNAN

26

Projet éolien entre les communes de Puyravault et Chambon

Aberrant, scandaleux, outrancier,... on pourrait encore donner d'autres qualificatifs à ces 12 monstres d'éoliennes de 180 mètres de hauteur qu'il est envisagé d'implanter à deux pas de notre village de Puyravault, à juste quelques centaines de mètres des premières maisons du village.

C'est un véritable mur visuel et sonore que les habitants auront devant eux à l'ouest du village, ce sera une pollution environnementale inégalée qui viendra s'ajouter à toutes les éoliennes déjà installées ou en projet autour de Surgères, de l'ordre de 350 !

Par ailleurs, ces éoliennes vont constituer une barrière à la transmission des ondes venant de l'ouest puisque les relais TV sont installés vers La Rochelle.

On constate déjà le nombre impressionnant de chauves-souris piégées dans les pales des éoliennes ; ces futures pales très longues font faire un véritable massacre. En matière d'écologie, on peut faire mieux !

Qui plus est, ces milliers de tonnes de béton destinés à servir de base à ces monstres seront enfouis dans les terrains agricoles de manière définitive, sans aucun espoir de les voir disparaître un jour.

La Charente Maritime n'a pas ou peu d'industrie ; sa principale activité est le Tourisme. La prolifération des éoliennes de grande dimension risque de mettre en péril la qualité des zones d'accueil touristiques, que ce soit dans les campagnes ou sur les bords de mer où l'on voit déjà fleurir les projets éoliens.

Il existe tellement de zones sans population où l'on pourrait fort bien concentrer ces monstres à pales, pourquoi s'évertuer à les installer systématiquement à proximité des zones habitées, avec le risque de pénaliser les riverains ?

Sur le plan économique, les promoteurs et les lobbies éoliens nous rabâchent que l'activité éolienne est créatrice d'emploi : ce fait n'a jamais pu être vérifié ; ce que l'on sait de source sûre, c'est que toutes les éoliennes installées en France sont fabriquées à l'étranger, installées par des entreprises étrangères, entretenues et maintenues par des étrangers ; seuls le transport des équipements, le terrassement et le génie civil sont probablement français, mais cela représente bien peu par rapport au coût de l'éolienne et surtout de sa rentabilité pour les promoteurs au détriment des riverains.



Jean-Louis BEUTTER
20 rue Pierre-François Audry, 17700 Puyravault

60 000 PROPRIÉTAIRES MENACÉS DE FAILLITE PAR LES ÉOLIENNES

par LUDOVIC GRANGEON

Vous êtes propriétaire et démarché pour une éolienne, ou vous avez signé un bail, ou encore il y a déjà une éolienne sur votre terrain? Alors lisez bien et faites lire ceci à vos enfants, à votre avocat ou à votre notaire.... Si votre commune s'en occupe, n'oubliez pas que vous êtes aussi contribuable... et si vous appréciez l'environnement, préservez le.

Les USA comptent 14 000 éoliennes abandonnées, information dans "AmericanThinker" à l'occasion des désastres environnementaux des gigantesques fermes éoliennes dévastées de Kamaoa, de Tehachapi, et bien d'autres. Les sociétés qui les possédaient se sont évanouies. Les recherches de responsabilité sont difficiles ou impossibles. Ce scandale encore peu connu arrive très vite en France car les techniques utilisées sont les mêmes chez nous, puisque ce sont très souvent de mêmes fonds de pension qui possèdent ces éoliennes. Les

propriétaires ont loué leurs terrains aux promoteurs éoliens qui leur ont assuré tout prendre en charge et restituer le terrain « en l'état ». Des élus locaux et parfois des fonctionnaires ont aussi "rassuré" ces propriétaires aux côtés des promoteurs. Ils ignorent souvent que les éoliennes sont en fait revendues dès leur mise en service et simplement gérées par les promoteurs. Les promoteurs éoliens constituent pour chaque projet des sociétés coquilles au capital minimum de quelques milliers d'euros dont les actionnaires changent au fil des années, selon des ramifications infinies en France et à l'étranger y compris dans les paradis fiscaux. La recherche de toute responsabilité en cas de problème risque de ne jamais aboutir. Alors que la finance n'hésite pas à abandonner des entreprises avec du personnel, il est encore plus facile d'abandonner des éoliennes.

Les propriétaires subissent deux énormes menaces qui sont des bombes à retardement sur leur patrimoine et leur situation personnelle. Ils devraient faire relire leur bail par des experts ou des avocats indépendants avant qu'il ne soit trop tard. Les jurisprudences les menacent à chaque instant selon la règle « pollueur-payeur » qui frappe le propriétaire des terrains.

La plupart du temps les contrats de location de terrain signés avec les promoteurs éoliens l'ont été à l'amiable, sans la présence d'un expert indépendant ou d'une association agréée de consommateurs. Il existe d'ailleurs de nombreux doutes sur la légalité de ces opérations par rapport à la législation sur la vente à domicile par des professionnels rappelée par la DGCCRF. De nombreux baux risquent d'être non valables en cas de litige.

Deux menaces importantes les concernent : tout d'abord la défaillance pure et simple de la société avec laquelle ils ont contracté, et donc des provisions de démantèlement qui les couvrent. Malgré les dispositions légales contraignantes et le Code de Commerce, la plupart de ces sociétés ne publient même pas leurs comptes. De ce fait, **il est souvent impossible de vérifier que les provisions légales de démantèlement sont constituées.** Plusieurs défaillances sont déjà survenues. L'un des principaux promoteurs éoliens français ne vient-il pas de faire l'objet d'une opération financière atypique sur son parc éolien, devenu la propriété majoritaire d'une curieuse banque égyptienne jusqu'ici inconnue en Europe, et tout cela géré depuis l'étranger ?

L'autre menace est dans les socles en béton dont les propriétaires restent à vie responsables

Par un subterfuge, le démantèlement est prévu au ras du sol selon le Décret 2011-985 du 23 août 2011. Mais cette astuce occulte les obligations bien plus importantes et réelles des articles L162-9 et suivants de la loi n° 2008-757 du 1er août 2008. Or chaque éolienne nécessite 2 à 3000 tonnes de béton souterrain, parfois plus. **Ce béton et ses ferrailles sont d'importantes menaces de pollution ou de perturbation du sol et des nappes phréatiques.** A la moindre alerte, à la moindre sommation, c'est donc le propriétaire du terrain et non le promoteur éolien, qui sera recherché, par exemple par la police de l'eau, par un syndicat intercommunal, ou par une association de protection de la nature. Et de toute façon il faudra restituer le site dans son état initial à la fin du bail. Le coût complet de démantèlement d'une éolienne est chiffré par les entreprises spécialisées de 650 à 850 000 €. Les sommes provisionnées, quand elles le sont, ne sont pas de ce niveau. Le coût d'enlèvement de leur socle en béton hautement ferrillé n'est pas inférieur à 250 000 €, et encore s'il n'y a pas de pollution par les huiles des éoliennes. Chaque éolienne contient 600 litres d'huiles industrielles dont plusieurs fuites ont été observées. Il suffit de dix litres d'huile pour polluer le sol en milieu naturel et atteindre un taux critique.

L'éolien a cessé d'être prioritaire dans les énergies renouvelables avec les leçons décevantes de l'expérience sur 10 ans.

Désormais les taxes et les aides vont décliner avec la réforme intervenue en Europe et en France à partir de 2017. Les tarifs de démarrage sont ramenés au niveau du marché, très inférieur, ainsi que vient de le confirmer le 20 avril 2017 une délibération de la Commission de Régulation de l'Energie. Bill Gates a confirmé au Financial Times qu'il doublait à 2 milliards ses investissements dans les énergies renouvelables mais qu'il excluait à présent tout investissement dans l'éolien, non efficace et non rentable. Malgré de gros investissements, son ami Warren Buffett a tout juste retrouvé sa mise dans l'éolien grâce à une défiscalisation massive mais avec un déficit industriel de 35%, et des subventions déjà fortement réduites sous Obama qui n'iront pas mieux avec Trump.

La Californie ou Hawaï sont envahis d'éoliennes rouillées abandonnées. L'Ecosse, ou l'Allemagne, figurent parmi les premiers pays face au casse-tête d'assumer une quantité très importante de déchets de pales d'éoliennes dans les dix prochaines années, car les pales ont une durée de vie limitée et deviennent cassantes. Les seuls déchets de plastique de pales d'éoliennes atteignent 225 000 tonnes par an au niveau mondial selon Scottish Natural Heritage et le département spécialisé des systèmes industriels de l'Université d'Iowa USA (2016). Personne n'avait pensé à **ce bilan carbone calamiteux.**

En fait, **les propriétaires ont hérité en pleine propriété des immenses socles en béton implantés dans leur terrain, sans les voir, et sans le savoir.** De toute façon, même si le démantèlement atteint son terme, ce qui est très aléatoire et hypothétique pour de nombreux cas, l'enlèvement du socle béton restera à leur charge, soit 250 000 euros par éolienne. Les baux de location signés par les promoteurs ne le disent pas, la plupart du temps. A la moindre pollution, ce coût sera multiplié par trois. Si le promoteur fait défaillance et disparaît, comme malheureusement on le prévoit pour un certain nombre, l'intégralité du coût de démantèlement des éoliennes sera à la charge du propriétaire...et de ses enfants... car alors, il faudra déboursier de 650 000 à 850 000 € par éolienne... pour garder son terrain !

CONTRE LES SOLIGNAIS

- le 18/04/2019

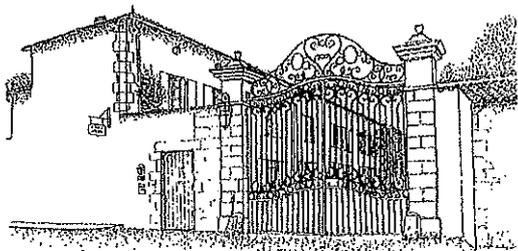
famille DUBOIS (5 personnes), famille
Cornelle (12 personnes), famille DEZAS
(3 personnes) soit 20 personnes

nous priverions que le projet
éolien ne se fasse pas car il y a nous
obstacles notre site qui est si belle sur
les champs et la nature

Est ce que le préfet pourrait intervenir
pour arrêter la poursuite du projet

Normalement les élus locaux ^{de notre commune} devraient
se mobiliser pour essayer de ~~pas~~
arrêter le projet

Le Clos de la Garenne



Maison d'hôtes de charme en Charente Maritime

28

Objet : Enquête publique implantation d'éoliennes industrielles à Chambon-Puyravault

Puyravault, le 15 avril 2019

Par la présente, nous souhaitons faire part de notre vive inquiétude au sujet de l'implantation des éoliennes sur le territoire communal et limitrophe. Sans rentrer dans des hostilités qui n'honorent personne, nous lisons et constatons les aberrations de l'éolien industriel tel qu'il est développé sur nos territoires ruraux depuis quelques années.

Inefficacité par rapport à un coût exorbitant, mitage anarchique des campagnes aux dépens du tourisme vert et des efforts de restauration du patrimoine historique, défaut de calcul de l'empreinte carbone réelle du début à la fin de la chaîne éolienne, impact sur la santé publique et la faune sauvage etc. Autant de problématiques soulevées au fil du déploiement des parcs éoliens en France et pointées désormais par plusieurs élus tels que Xavier Bertrand, Président des Hauts de France et Dominique Bussereau, Président de notre Conseil Départemental de Charente Maritime et de l'Assemblée des Départements de France, qui vient juste de demander un moratoire...

Nous rappelons que notre département se situe dans le trio de tête au plan national pour le TOURISME qui est sa 1^{ère} économie. Nous rappelons également que la France est le 1^{er} pays au plan mondial pour le TOURISME avec un nombre de visiteurs qui ne cessent de croître chaque année.

Alors que penser d'un pays champion mondial du tourisme qui n'a même pas de vrai Ministère dédié à cette activité économique majeure pourvoyeuse de nombreux emplois ? Que penser de la pollution paysagère des campagnes Françaises, si belles et si diverses, dont acteurs touristiques et habitants s'évertuent à conserver et entretenir villages et habitat traditionnel, à y développer activités économiques et touristiques, à y accueillir au vert voyageurs et vacanciers en quête d'une nature préservée.

Nous sommes évidemment conscients des problématiques environnementales qui nous préoccupent depuis des décennies, bien avant qu'elles ne deviennent dans l'air du temps... mais hélas, très dubitatifs sur le bien-fondé de l'éolien industriel saupoudré dans les campagnes. Nous espérons que les générations futures n'auront pas à subir les conséquences des choix actuels.

Brigitte et Patrick FRANCOIS

Le Clos de la Garenne

RCS Rochefort 442 113 627 000 16 – Code APE 5520Z

Brigitte et Patrick FRANCOIS | 9, rue de la Garenne | 17700 PUYRAVAULT | France | +33 (0)5.46.35.47.71

Chambres d'hôtes 4 Épis pour couple ou famille
Table d'hôtes gourmande



Gîte 3 Étoiles 2 Épis (studio pour 2)
Gîte 4 Étoiles 3 Épis (maison pour 4 à 6)

Courriel : info@closdelagarenne.com



Site Internet : www.closdelagarenne.com

- 1) Je conteste l'implantation d'une éolienne sur le terrain B 195
- 2) Je constate qu'un adjoint ainsi que 3 conseillers municipaux sont autant concernés par l'implantation d'une ou voir dans éoliennes sur les terres ?
- 3) Je crois que l'éolien a dépassé les limites du supportable. A priori personne n'aura envie d'investir dans un bien immobilier situé à proximité d'un parc éolien, pour preuve, je viens de recevoir le refus d'un futur acheteur du terrain à Bati A 144, Pour cause l'implantation d'éolienne à moins de 600m, situé sur le terrain B 195

BAYLE Claude

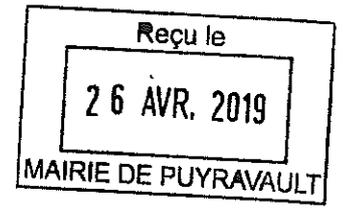
Retraite



Puyravault le 22 04 2019

M^r GRASSIOT Jean Luc
M^{me} GRASSIOT Patricia
2 IMPASSE du BIFP Blenou
17100 Puyravault

L 10



Monsieur

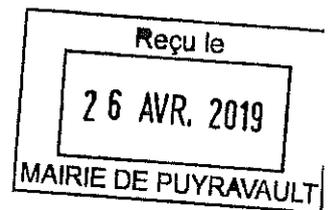
Nous sommes favorable au projet de la face
occidentale de Chambon, Puyravault les états !
une production répartie sur le territoire, donc plus
proche des consommateurs, un nombre d'engins générés
par unité d'énergie produite plus importante que les
sources conventionnelles, pas d'émission de pollution chimique
thermique, ou radiative, pas de déchets, et un équilibre très
favorable, ne dégrade pas la qualité de l'air, sans polluer
les eaux - retombées fiscales pour le territoire et les
communes.

19 avril 2019 10:30 → 12:30
 20 avril 2019 9:00 → 12:30
 23 avril 2019 10:30 → 12:30
 24 avril 2019 9:00 → 12:30
 25 avril 2019 10:30 → 12:30
 26 avril 2019 10:30 → 12:30

Puyravault le 26/04/2019

M^r GRASSIOT Jean Luc
 Mme GRASSIOT Patricia
 2 Impasse du Bief Blanche
 47000 Puyravault

Consieur



27 avril 2019 9:00 → 12:30

Nous sommes contre le projet d'un parcs Eoleen sur
 notre commune. Il s'agit d'une défiguration du
 paysage qui constitue par son retentissement psy-
 chologique et la dévalorisation immobilière qu'elle
 entraîne, une nuisance réelle, sans compter les nuisances
 sonores, d'impact sur la santé, le problème des
 oiseaux --- me JOUSSE

30 avril 2019 10:30 → 12:30

Pierre REINA
Commissaire enquêteur

212

8 mai 2019 10:30 → 12:30

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de mes objections sur l'implantation d'éoliennes sur la commune de Puyravault et plus particulièrement en ce qui concerne les éoliennes N°5 et N°6.

Bien que répondant aux réglementations légales, la distance de ces deux éoliennes n'est pas suffisante par rapport aux premières maisons actuelles et aux futures maisons qui pourraient voir le jour sur la rue de la Vierge à Puyravault.

En effet, un certain nombre d'habitations va être fortement impacté visuellement car très peu de haies et de bois existent sur ce territoire. De plus, les distances sont de 650 m pour l'éolienne N°5 et de 800 m pour l'éolienne N°6, avec en plus les vents dominants.

Le niveau sonore de ces deux éoliennes par rapport aux premières maisons risque d'être augmenté à cause des vents dominants. Cela posera un problème si l'été nous devons laisser les fenêtres fermées.

A cause de ces différentes nuisances, l'immobilier va subir une décade non estimable et le village risque de devenir non attractif.

Les politiques et les élus pensent uniquement aux retombées financières mais ils oublient ceux qui vont devoir habiter à quelques centaines de mètres (700 m actuellement et 650 m pour de futures maisons).

Jamais un décideur n'a installé une éolienne aussi près de son habitation, pourquoi ce serait aux autres de subir ces désagréments?

C'est pour toutes ces raisons que je suis contre ce projet.

M^r BAYLE William
3, route de Beaumais
Puyravault